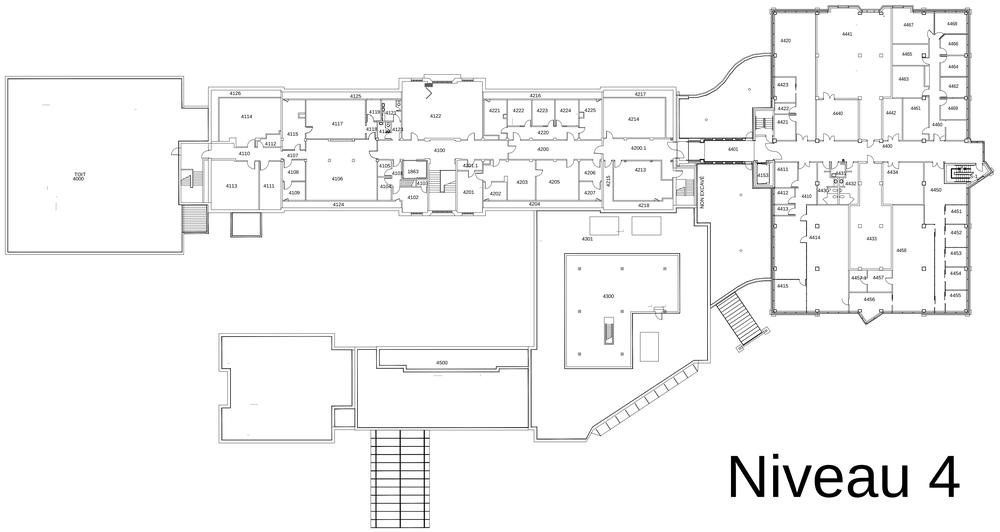

Niveau 4

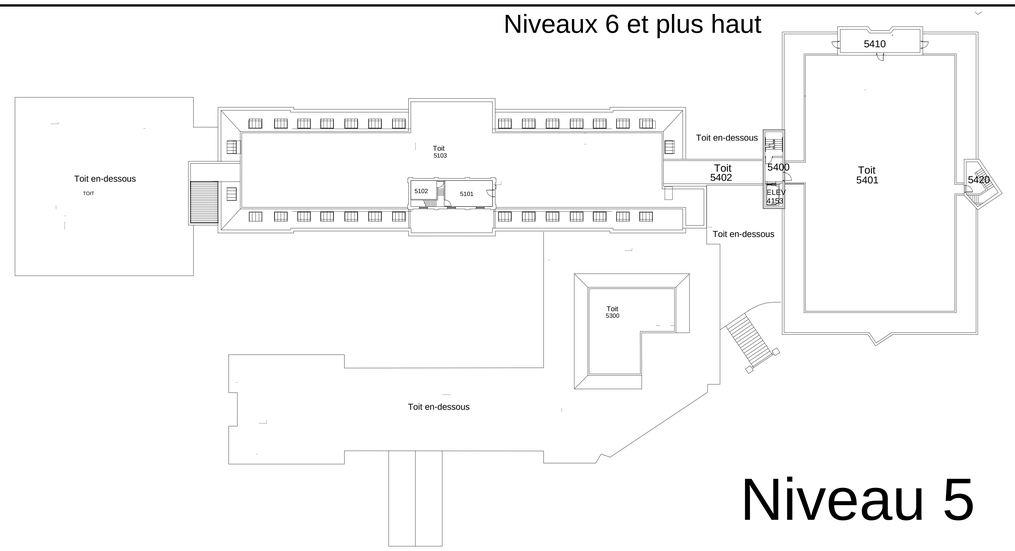

Niveau 5

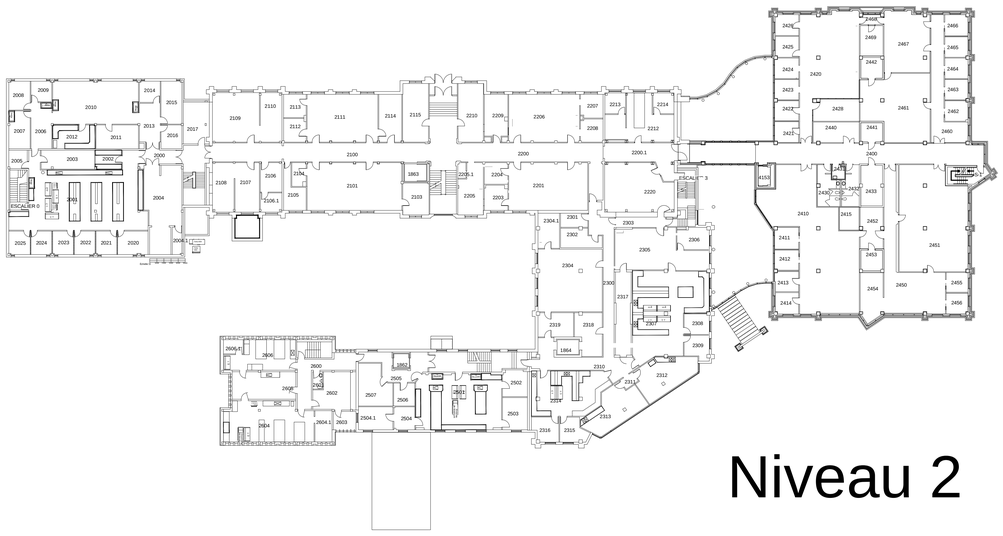
2008
2009
2010
2014
2015
2007
2006
2012
2011
2013
2016
2017
2005
2003
2002
2000
2001
2004
ESCALIER 0
2025
2024
2023
2022
2021
2020
2006.1
2109
2110
2113
2112
2111
2114
2115
2210
2209
2206
2207
2213
2214
2212
2100
2200
2200.1
2108
2107
2106
2105
2106.1
2104
1863
2103
2205
2204
2201
2203
2220
2400
2426
2425
2424
2423
2422
2421
2420
2428
2440
2441
2408
2469
2467
2442
2461
2466
2465
2464
2463
2462
2460
2410
2411
2412
2413
2414
2415
2452
2453
2454
2451
2450
2455
2456
2304.1
2304
2303
2302
2301
2305
2306
2307
2308
2309
2300
2317
2319
2318
1864
2310
2311
2312
2313
2316
2315
2606.1
2606
2605
2600
2607
2608
2609
2602
2507
2505
2506
2504
2504.1
2603
2604
2604.1
2502
2503
2501
2641
2642
2643
2644
2645
2646
2647
2648
2649
2650
2651
2652
2653
2654
2655
2656
2657
2658
2659
2660
2661
2662
2663
2664
2665
2666
2667
2668
2669
2670
2671
2672
2673
2674
2675
2676
2677
2678
2679
2680
2681
2682
2683
2684
2685
2686
2687
2688
2689
2690
2691
2692
2693
2694
2695
2696
2697
2698
2699
2700
2701
2702
2703
2704
2705
2706
2707
2708
2709
2710
2711
2712
2713
2714
2715
2716
2717
2718
2719
2720
2721
2722
2723
2724
2725
2726
2727
2728
2729
2730
2731
2732
2733
2734
2735
2736
2737
2738
2739
2740
2741
2742
2743
2744
2745
2746
2747
2748
2749
2750
2751
2752
2753
2754
2755
2756
2757
2758
2759
2760
2761
2762
2763
2764
2765
2766
2767
2768
2769
2770
2771
2772
2773
2774
2775
2776
2777
2778
2779
2780
2781
2782
2783
2784
2785
2786
2787
2788
2789
2790
2791
2792
2793
2794
2795
2796
2797
2798
2799
2800
2801
2802
2803
2804
2805
2806
2807
2808
2809
2810
2811
2812
2813
2814
2815
2816
2817
2818
2819
2820
2821
2822
2823
2824
2825
2826
2827
2828
2829
2830
2831
2832
2833
2834
2835
2836
2837
2838
2839
2840
2841
2842
2843
2844
2845
2846
2847
2848
2849
2850
2851
2852
2853
2854
2855
2856
2857
2858
2859
2860
2861
2862
2863
2864
2865
2866
2867
2868
2869
2870
2871
2872
2873
2874
2875
2876
2877
2878
2879
2880
2881
2882
2883
2884
2885
2886
2887
2888
2889
2890
2891
2892
2893
2894
2895
2896
2897
2898
2899
2900
2901
2902
2903
2904
2905
2906
2907
2908
2909
2910
2911
2912
2913
2914
2915
2916
2917
2918
2919
2920
2921
2922
2923
2924
2925
2926
2927
2928
2929
2930
2931
2932
2933
2934
2935
2936
2937
2938
2939
2940
2941
2942
2943
2944
2945
2946
2947
2948
2949
2950
2951
2952
2953
2954
2955
2956
2957
2958
2959
2960
2961
2962
2963
2964
2965
2966
2967
2968
2969
2970
2971
2972
2973
2974
2975
2976
2977
2978
2979
2980
2981
2982
2983
2984
2985
2986
2987
2988
2989
2990
2991
2992
2993
2994
2995
2996
2997
2998
2999
3000
3001
3002
3003
3004
3005
3006
3007
3008
3009
3010
3011
3012
3013
3014
3015
3016
3017
3018
3019
3020
3021
3022
3023
3024
3025
3026
3027
3028
3029
3030
3031
3032
3033
3034
3035
3036
3037
3038
3039
3040
3041
3042
3043
3044
3045
3046
3047
3048
3049
3050
3051
3052
3053
3054
3055
3056
3057
3058
3059
3060
3061
3062
3063
3064
3065
3066
3067
3068
3069
3070
3071
3072
3073
3074
3075
3076
3077
3078
3079
3080
3081
3082
3083
3084
3085
3086
3087
3088
3089
3090
3091
3092
3093
3094
3095
3096
3097
3098
3099
3100
3101
3102
3103
3104
3105
3106
3107
3108
3109
3110
3111
3112
3113
3114
3115
3116
3117
3118
3119
3120
3121
3122
3123
3124
3125
3126
3127
3128
3129
3130
3131
3132
3133
3134
3135
3136
3137
3138
3139
3140
3141
3142
3143
3144
3145
3146
3147
3148
3149
3150
3151
3152
3153
3154
3155
3156
3157
3158
3159
3160
3161
3162
3163
3164
3165
3166
3167
3168
3169
3170
3171
3172
3173
3174
3175
3176
3177
3178
3179
3180
3181
3182
3183
3184
3185
3186
3187
3188
3189
3190
3191
3192
3193
3194
3195
3196
3197
3198
3199
3200
3200.1
3201
3202
3203
3204
3205
3205.1
3206
3207
3208
3209
3210
3211
3212
3213
3214
3215
3216
3217
3218
3219
3220
3221
3222
3223
3224
3225
3226
3227
3228
3229
3230
3231
3232
3233
3234
3235
3236
3237
3238
3239
3240
3241
3242
3243
3244
3245

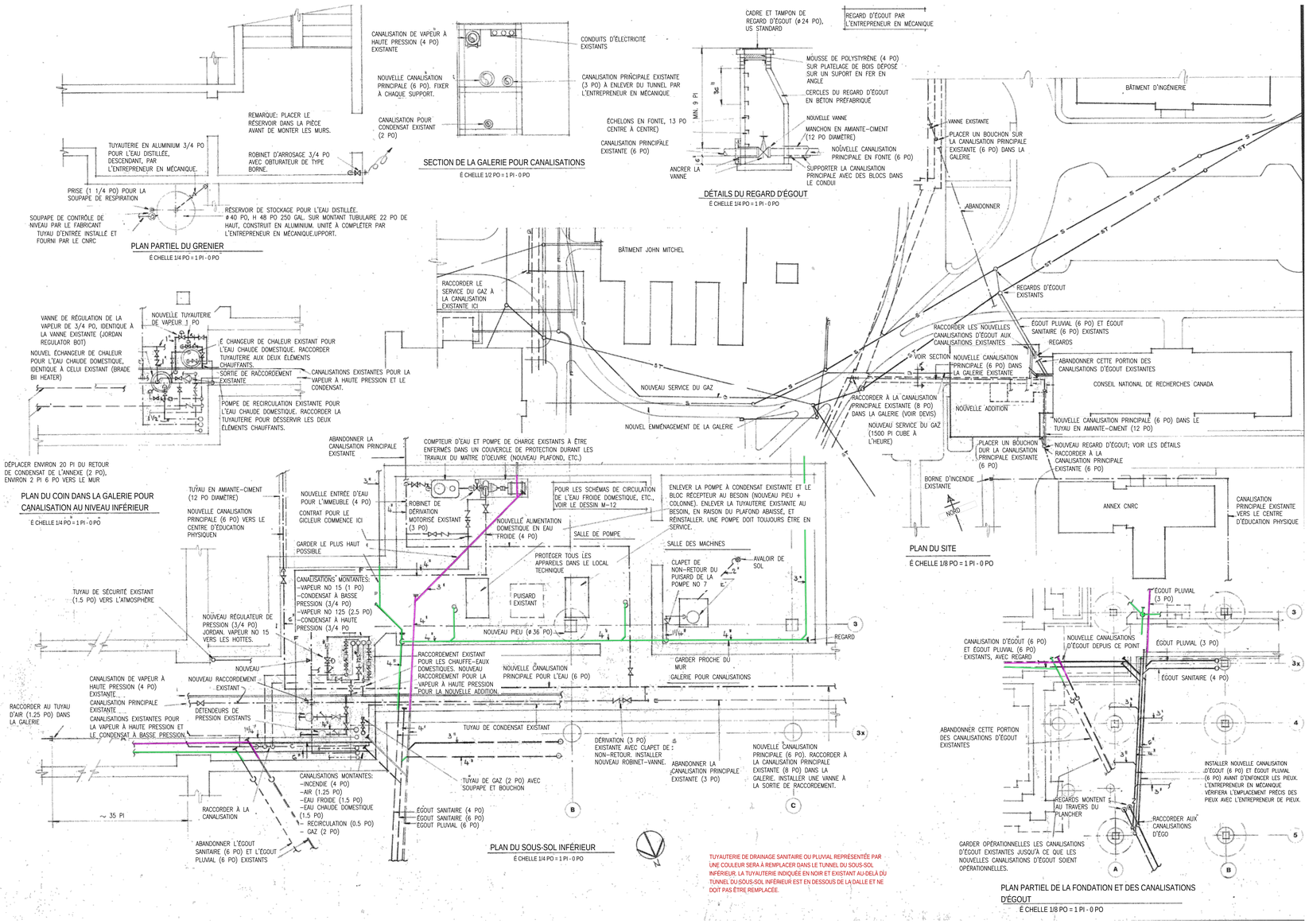

NORD — 1 / M001 — AILE 000, PLAN D' ÉTAGE (NIVEAU 0) DU SOUS–SOL INFÉRIEUR
1 / 4" = 1' –0"

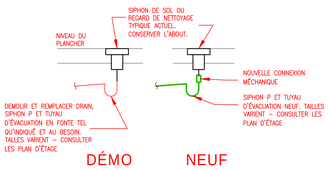

3 / M001 — RACCORD TYPIQUE DE L'AVALOIR DE SOL
PAS D'ÉCHELLE

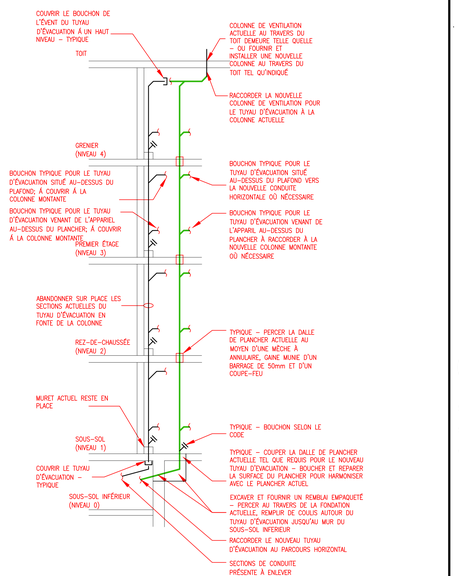

2 / M001 — COLONNE TYPIQUE POUR LE TUYAU DE DRAINAGE
PAS D'ÉCHELLE

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QUINDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DÉPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION.
LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMANT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

LÉGENDE

———	TUYAU D'ÉVACUATION, SANITAIRE OU PLUVIAL ACTUEL À LAISSER SUR PLACE
——C.I——	TUYAU D'ÉVACUATION EN FONT - PEUT ÊTRE TEL QUE NOTÉ SUR CERTAINS DESSINS
——GL——	TUYAU D'ÉVACUATION EN VERRE - PEUT ÊTRE TEL QUE NOTÉ SUR CERTAINS DESSINS
———	TUYAU D'ÉVACUATION SANITAIRE ACTUEL À DÉMOLIR ET REMPLACIER À NEUF
———	TUYAU D'ÉVACUATION PLUVIAL ACTUEL À DÉMOLIR ET REMPLACIER À NEUF
G	- GAZ
S	- ÉGOUT SANITAIRE
ST	- ÉGOUT PLUVIAL
E	- ÉLECTRIQUE
F	- INCENDIE

LISTE DES DESSINS

M000.FR	PLANS REPERES DES ÉTAGES
M001.FR	AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 0) DU SOUS-SOL INFÉRIEUR
M002.FR	AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) DU SOUS-SOL
M003.FR	AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 2) DU REZ-DE-CHAUSSÉE
M004.FR	AILE 000, PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 3)
M100.FR	AILE 100-200, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 0) PARTIEL DU SOUS-SOL INFÉRIEUR
M101.FR	AILE 100-200, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) PARTIEL DU SOUS-SOL
M102.FR	AILE 100-200, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 2) PARTIEL DU REZ-DE-CHAUSSÉE
M103.FR	AILE 100-200, PLAN PARTIEL DU PREMIER ÉTAGE (NIVEAU 3)
M104.FR	AILE 100-200, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 4) DU GRENIER
M300.FR	AILE 300, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 0) DU SOUS-SOL
M301.FR	AILE 300, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) DU REZ-DE-CHAUSSÉE
M302.FR	AILE 300, PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 2)
M303.FR	AILE PLANS 300 D'ÉTAGE DU TROISIÈME (NIVEAU 3) ET DU QUATRIÈME (NIVEAU 4)
M500.FR	AILE 500, PLAN D'ÉTAGE DU SOUS-SOL (NIVEAU 0), DU REZ-DE-CHAUSSÉE (NIVEAU 1) DU PREMIER ÉTAGE (NIVEAU 2)
M600.FR	AILE 600, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 0) DU SOUS-SOL
M601.FR	AILE 600, PLAN D'ÉTAGE DU REZ-DE-CHAUSSÉE (NIVEAU 1) ET DU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 2)
M900.FR	DEVIS

National Research Council Canada — Conseil national de recherches Canada
Administrative Services and Property Management Branch — Division des services administratifs et gestion de l'immeubler

NRC · CNRC

Stantec
Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — SASK. REG. No — SIGNATURE
MECH. — 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER — T.L. GAUDET — 21 10 13 YR. MN. DAY — SASKATCHEWAN

KEY PLAN — PLAN CLÉ

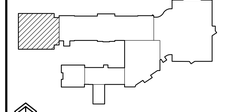

No.	Date	Revision	By Par.
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY — Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet: CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin: AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 0) DU SOUS-SOL INFÉRIEUR

designed / conçu	JG	date / date	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	JLG, JBA	scale / échelle	NOTED
checked / vérifié	TLG	sheet / feuille	2 of/de 18
approved / approuvé	TLG	W.O.no.	931591
		D.T.no.	

dwg.no. / dessin no.: M001.FR

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

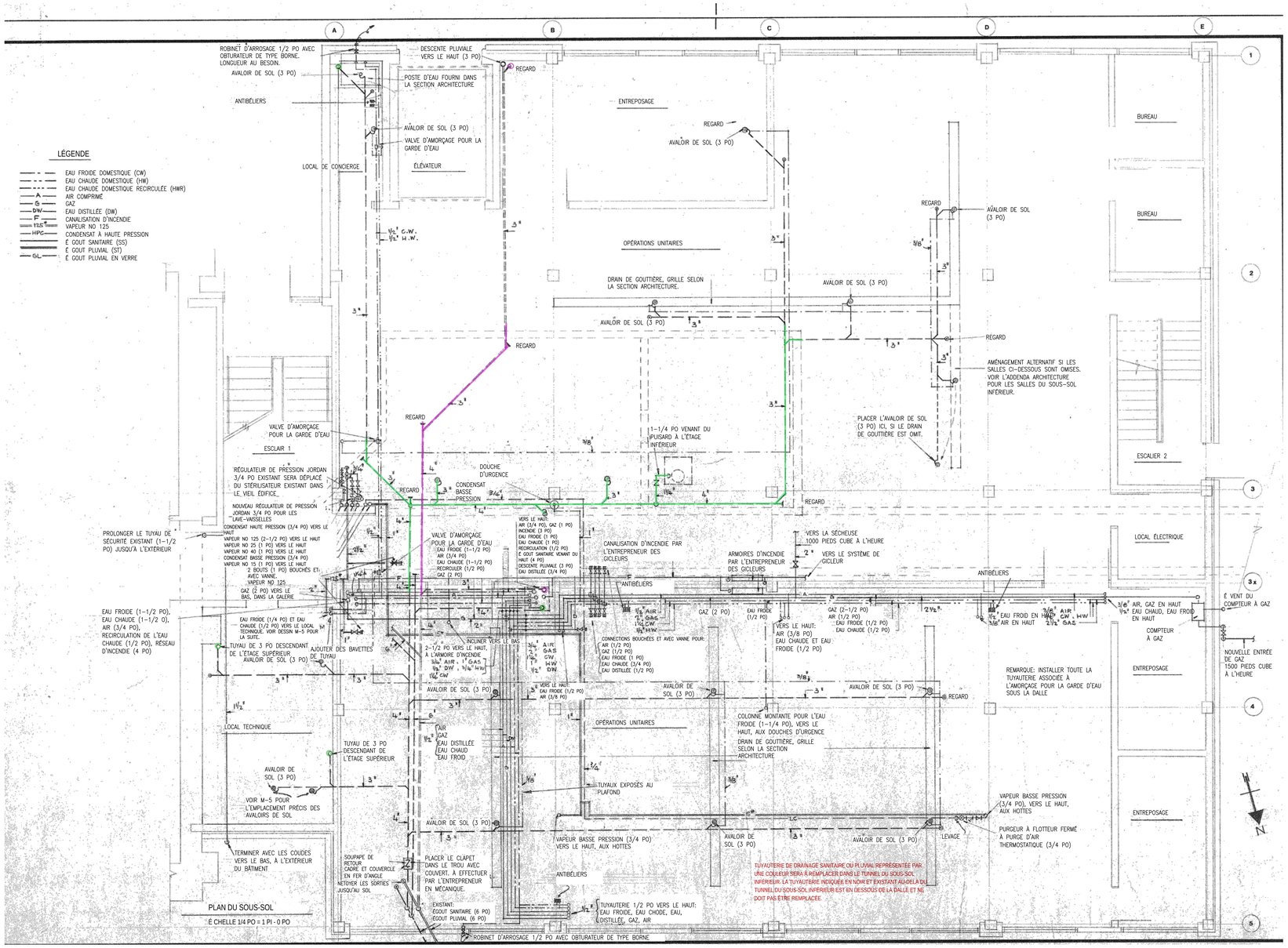

NORD

1 / M002 — AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) DUSOUS-SOL

1 / 4" = 1' -0"

LÉGENDE
AIR - AIR COMPRIMÉ
C.I. - FONTE
C O. - REGARD DE NETTOYAGE
CW - EAU FROIDE
DW - EAU DISTILLÉE
GAS - GAZ
HW - EAU CHAUDE
RECIRC - RECIRCULATION
RWL - DESCENTE PLUVIALE
STEAM - VAPEUR
UP - VERS LE HAUT

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION.
LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada / Conseil national de recherches Canada
Administrative Services and Property Management Branch / Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100-75-24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667-2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — NAME, REG. No. — SIGNATURE
MECH. — T.L. (TED) GAUDET 4772
PROFESSIONAL ENGINEER — T.L. GAUDET MEMBER 4772 — 21 10 13 YR. MN. DAY — SASKATCHEWAN

KEY PLAN / PLAN CLÉ

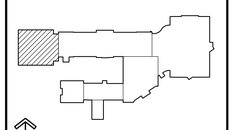

NORD — PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By / Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY / Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC -REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) DU SOUS-SOL

designed / conçu	JG	date / date	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	JG, JBA	scale / échelle	NOTED
checked / vérifié	TLG	sheet / feuille	3 of/de 18
approved / approuvé	TLG	W.O.no.	D.T.no. 931591

dwg.no. / dessin no.
M002.FR

DWG FROM CS (1941)

C

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

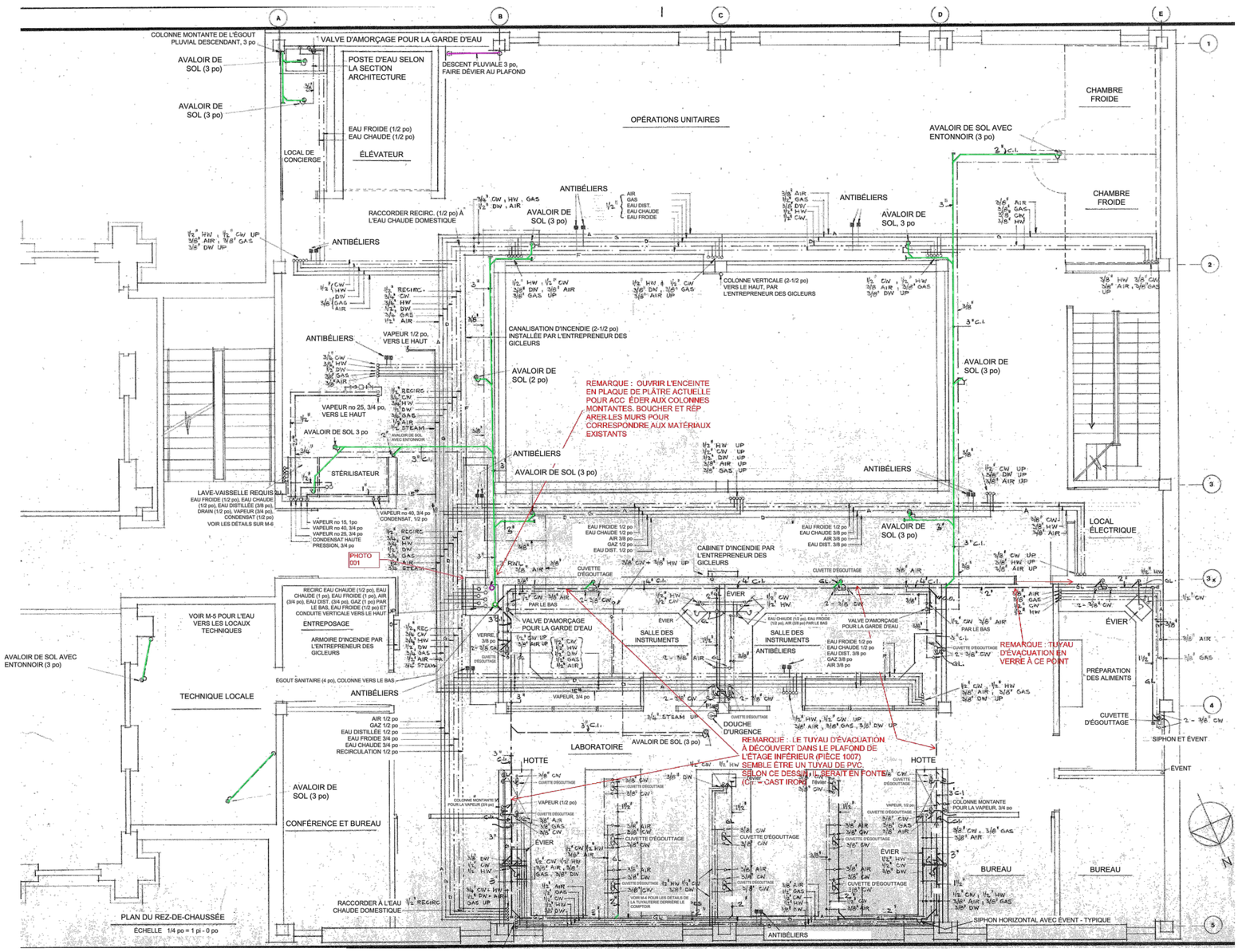

NORD

1 / M003 AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 2) DU REZ-DE-CHAUSSÉE

1 / 4" = 1' -0"

PHOTO 001 - CORRIDOR 2000 OUEST

DÉMOLIR ET REMPLACER UNE PARTIE DE L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE POUR ACCÉDER AUX COLONNES DE LA DESCENTE PLUVIALE ET DU DRAIN SANITAIRE POUR LES REMPLACER. RÉPARER LES SURFACES DE L'ENCEINTE POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS.

LÉGENDE
AIR - AIR COMPRIMÉ
C.I. - FONTE
C.O. - REGARD DE NETTOYAGE
CW - EAU FROIDE
DW - EAU DISTILLÉE
GAS - GAZ
HW - EAU CHAUDE
RECIRC - RECIRCULATION
RWL - DESCENTE PLUVIALE
STEAM - VAPEUR
UP - VERS LE HAUT
GL - VERRE

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch

Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE | NAME, REG. No. | SIGNATURE
MECH. | T.L. (TED) GAUDET 4772

PROFESSIONAL ENGINEER SASKATCHEWAN
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY

KEY PLAN PLAN CLÉ

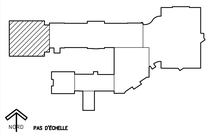

NORD PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By: Par:
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 000, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 2)

designed / conçu	JG	date / date	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	JG, JBA	scale / échelle	NOTED
checked / vérifié	TLG	sheet / feuille	4 of/de 18
approved / approuvé	TLG	W.O.no.	931591
		D.T.no.	

dwg.no. / dessin no.
M003.FR

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

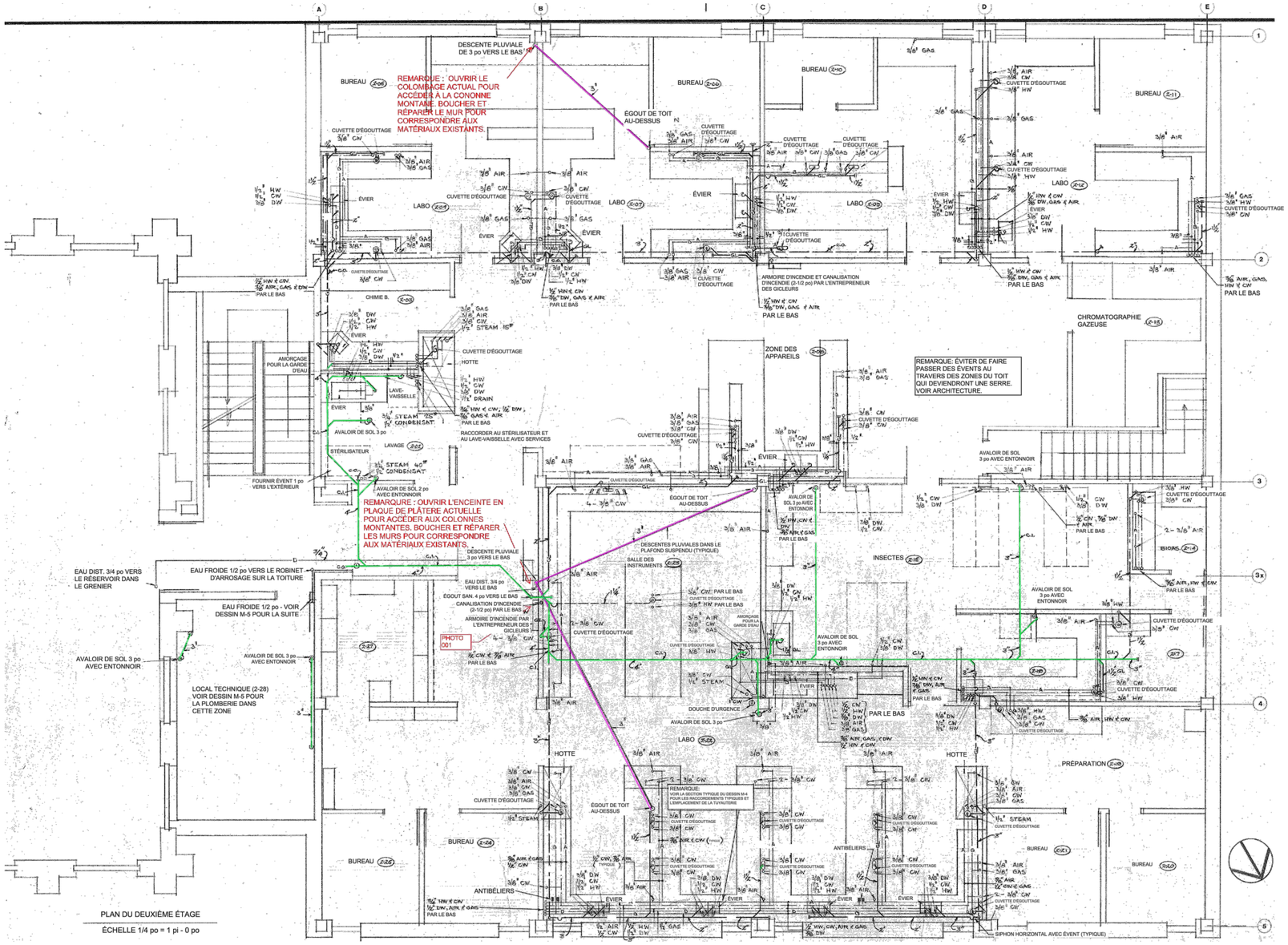

PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE

ÉCHELLE 1/4 po = 1 pi - 0 po

NORD

1 / M004 AILE 000, PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 3)

1 / 4" = 1' -0"

PHOTO 001 - LABO 3021

DÉMOLIR ET REMPLACER UNE PARTIE DE L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE POUR ACCÉDER AUX COLONNES DE LA DESCENTE PLUVIALE ET DU DRAIN SANITAIRE POUR LES REMPLACER. RÉPARER LES SURFACES DE L'ENCEINTE POUR CORRESPONDRE AUX MATERIAUX EXISTANTS.

LÉGENDE
AIR - AIR COMPRIMÉ
C.I. - FONTE
C.O. - REGARD DE NETTOYAGE
CW - EAU FROIDE
DW - EAU DISTILLÉE
GAS - GAZ
HW - EAU CHAUDE
RECIRC - RECIRCULATION
RWL - DESCENTE PLUVIALE
STEAM - VAPEUR
UP - VERS LE HAUT
GL - VERRE

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMANT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada / Conseil national de recherches Canada
Administrative Services and Property Management Branch / Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100-75-24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667-2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — SASK. REG. No — SIGNATURE
MECH. — 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER SASKATCHEWAN
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY

KEY PLAN — PLAN CLÉ

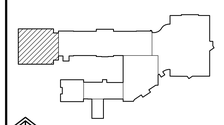

NORD — PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	KM

Date Printed DD MM YYYY — Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 000, PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 3)

designed / conçu	date / date
JG	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	scale / échelle
JG, JBA	NOTED
checked / vérifié	sheet / feuille
TLG	5 of/de 18
approved / approuvé	W.O.no. / D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. / dessin no.
M004.FR

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

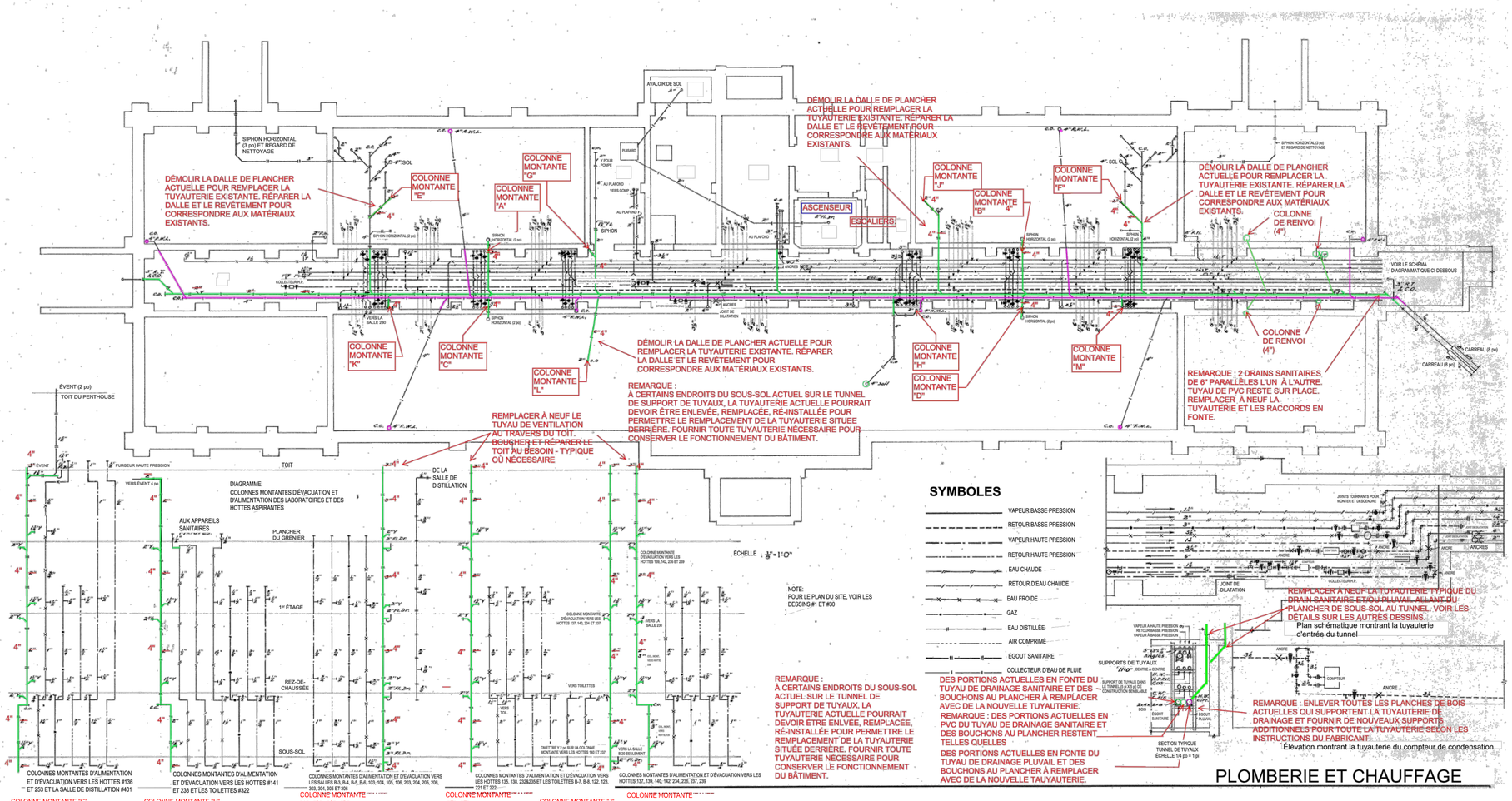

LÉGENDE

C.AIR - AIR COMPRIMÉ
C.O. - REGARD DE NETTOYAGE
C.W. - EAU FROIDE
CIRC - CIRCULATION
F.H. - HOTTE
FL. DR. - AVALOIR DE SOL
H.P. - HAUTE PRESSION
H.W. - EAU CHAUDE
L.P. - BASSE PRESSION
R.T. - SIPHON HORIZONTAL
R.W.L. - DESCENTE PLUVIALE
RET - RETOUR
T - SIPHON

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIALDESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

NOUVELLE REMARQUE - LES DALLES DE BÉTON DOIVENT ÊTRE SCIÉES OU CAROTTÉES POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ STRUCTURELLE, LORSQU'INDIQUÉ SUR LES PLANS D'ÉTAGE. RÉPARER LE PLANCHER POUR QU'IL CORRESPONDE AU FINI EXISTANT.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch
Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

Stantec
Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE | SASK. REG. No | SIGNATURE
MECH. | 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 | 10 | 13
YR. | MN. | DAY.
SASKATCHEWAN

KEY PLAN | PLAN CLÉ

NORD | PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY | Date Imprimé

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 100 - 200, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 0) PARTIEL DU SOUS-SOL INFÉRIEUR

designed / conçu	JG	date / date	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	JBA	scale / échelle	NOTED
checked / vérifié	TLG	sheet / of/de	6 / 18 feuille
approved / approuvé	TLG	W.O.no.	931591
		D.T.no.	

dwg.no. / dessin no.
M100.FR

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

ABANDONNER LA DESCENTE PLUVIALE DANS L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE

FOURNIR UNE NOUVELLE COLONNE MONTANTE POUR LA DESCENTE PLUVIALE A CÔTÉ. FOURNIR UNE NOUVELLE VENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE CONVENABLE

PHOTO 100 - CHAMBRE NOIR 1221

ABANDONNER SANITAIRE DANS L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE. FOURNIR UNE NOUVELLE COLONNE MONTANTE POUR SANITAIRE À CÔTÉ. FOURNIR UNE NOUVELLE ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE CONVENABLE

PHOTO 101 - VESTIBULE DE LA CHAMBRE NOIRE 1220

REPLACER À NEUF LE TUYAU EN FONTE DE 2" DANS LE MUR CREUX

PHOTO 102 - TOILETTES 1205

NOUVELLE COLONNE DE RENVOI DE 4". DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES COMPTOIRS ET DOSSERETS ET LA CHARPENTE EN ACIER AU BESOIN

PHOTO 103 - PIÈCE 1204

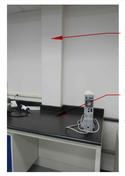

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE DE 4". DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES COMPTOIRS ET DOSSERETS ET LA CHARPENTE EN ACIER AU BESOIN

PHOTO 104 - PIÈCE 1204

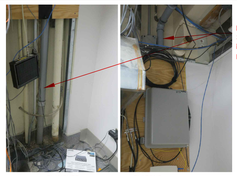

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE EN PVC AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE DE 4" EN ARRIÈRE DU PANNEAU

PLANCHER PLAFOND

PHOTO 105 - PIÈCE TI 1202

REMPLACER À NEUF LA TUYAUTERIE D'ABS

DÉMOLIR DES PORTIONS DU MUR EXISTANT ET REMPLACER AVEC DE NOUVELLES PORTIONS POUR CORRESPONDRE AVEC LES FINIS EXISTANTS AU BESOIN

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGÈRES GRILLAGÉES

PHOTO 106 - ENTREPOSAGE DE PRODUITS CHIMIQUES 1101.1

REMPLACER À NEUF LA TUYAUTERIE EN FONTE

DÉMOLIR DES PORTIONS DU MUR EN BLOCS POUR LA NOUVELLE TUYAUTERIE. PARE-FEU. CONSTRUIRE UN NOUVEL ASSEMBLAGE MURAL CONVENABLE, COTE D'UNE RÉSISTANCE AU FEU MIN. 1 HR. (PIÈCE DE LA GÉNÉRATRICE AU CORRIDOR) - CONSTRUIRE LE MUR AUTOUR DE LA COLONNE AU BESOIN. L'ASSEMBLAGE MURAL DOIT ENCLOISONNER LE TUYAU QUI EMPIÈTE SUR LE CORRIDOR ET LA PIECE DE LA GÉNÉRATRICE. L'ASSEMBLAGE TEL QU'INDIQUÉ AU TABLEAU 9.10.3.1- 4 DU CNB 2015, Sch (MONTANT EN ACIER NON PORTANT) 0.46mm (calibre 25) 31mm X 64mm ESPACEMENT DES MONTANTS EN ACIER 400mm CENTRE-À-CENTRE. PAS DE MATERIAU ABSORBANT, 12.7mm PLAQUE DE PLATRE DE TYPE X. MONTAGE REQUIS SUR TOUS LES CÔTÉ ET LE HAUT. S'ASSURER QUE TOUS LES JOINTS/INTERSECTIONS AVEC DES ASSEMBLAGES EXISTANTS SOIENT ADÉQUATEMENT SCELLÉS.

CORRIDOR PIÈCE 1105

PHOTO 107 - PIÈCE DE LA GÉNÉRATRICE 1105

REMPLACER LE DRAIN AVEC NOUVELLE TUYAUTERIE DANS LE MUR - DÉMOLIR DES PORTIONS DU MUR ET RÉPARER POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

PHOTO 108 - PIÈCE 1103

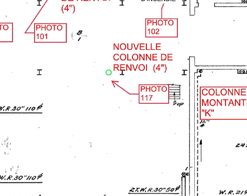

NOUVELLE DESCENTE PLUVIALE À CÔTÉ DE LA POUTRELLE ACTUELLE

ABANDONNER LA DESCENTE PLUVIALE

NOUVELLE DESCENTE PLUVIALE, DÉMOLIR LE PLANCHER POUR RACCORDER SOUS LA DALLE ACTUELLE. RÉPARER LE PLANCHER POR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

DESCENTE PLUVIALE - PLANCHER DESCENTE PLUVIALE - PLAFOND

PHOTO 109 - PIÈCE DE LA GÉNÉRATRICE 1105

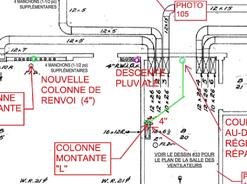

REMPLACER LA TUYAUTERIE PAR LA HAUT ET AU TRAVERS DU MUR JUSQU'AU MUR PLUS LOIN. COUPE-FEU

REMPLACER LA TUYAUTERIE EN FONTE DANS LE CORRIDOR AU TRAVERS DU PLANCHER JUSQU'AU TUNNEL EN DESSOUS

CORRIDOR PIÈCE 1105

PHOTO 110 - PIÈCE DE LA GÉNÉRATRICE 1105

REMPLACER LA TUYAUTERIE EN FONTE PAR HAUT, RACCORDER À LA COLONNE EXISTANTE

PHOTO 111 - PIÈCE 1108

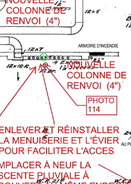

REMPLACER PAR LE HAUT LA TUYAUTERIE DERRIÈRE LE MUR. DÉMOLIR ET REMPLACER DES PORTIONS DU MUR EN PLAQUE DE PLÂTRE AU BESOIN, ET FAIRE CORRESPONDRE LES FINIS. ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGERES.

PHOTO 112 - PIÈCE 1110

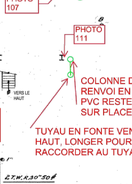

REMPLACER LA COLONNE EN FONTE. ENLEVER ET RÉINSTALLER LA MENUISERIE POUR Y ACCÉDER

PHOTO 113 - PIÈCE 1110

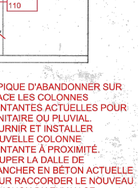

REMPLACER LA COLONNE EN FONTE. ENLEVER ET RÉINSTALLER LA MENUISERIE POUR Y ACCÉDER

PHOTO 114 - PIÈCE1110

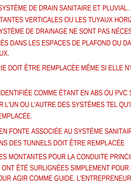

REMPLACER LA COLONNE EN PVC.

PHOTO 115 - PIÈCE1110

REMPLACER LA COLONNE EN FONTE PAR LE HAUT AVEC UN NOUVEAU DRAIN, DIRIGER VERS LE NOUVEL ENDROIT DE DESCANTE DANS LA PIÈCE

PHOTO 116 - SALLE DE VENTILATION 1209

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

PHOTO 117 - PIÈCE 1210

NORD

1 / M101

AILE 100 – 200
PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) PARTIEL DU SOUS–SOL
1 / 8" = 1' –0"

LÉGENDE

FL. DRAIN/FL.DR. - AVALOIR DE SOL
L.P. - BASSE PRESSION
R.W.L. - DESCENTE PLUVIALE
T.W.R. - RETOUR DE LA TOUR D'EAU
W.R. - RETOUR D'EAU
H.P. - HAUTE PRESSION

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIALDESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

NOUVELLE REMARQUE - LES DALLES DE BÉTON DOIVENT ÊTRE SCIÉES OU CAROTTÉES POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ STRUCTURELLE, LORSQUINDIQUÉ SUR LES PLANS D'ÉTAGE. RÉPARER LE PLANCHER POUR QU'IL CORRESPONDE AU FINI EXISTANT.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch

Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU–DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE SASK. REG. No. SIGNATURE
MECH. 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY
SASKATCHEWAN

KEY PLAN PLAN CLÉ

ZONE DE TRAVIAL

NOTED PAS ÉTICHELLE

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	DMS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing dessin
AILE 100 - 200, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) PARTIEL DU SOUS-SOL

designed conçu	JG	date OCTOBRE 2021	date
drawn dessiné	JG, JBA	scale NOTED	échelle
checked vérifié	TLG	sheet 7 of/de 18	feuille
approved approuvé	TLG	W.O.no. 931591	D.T.no.

dwg.no. dessin no.
M101.FR

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

ABANDONNER LA DESCENTE PLUVIALE DANS L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE

FOURNIR NOUVELLE COLONNE MONTANTE POUR LA DESCENTE PLUVIALE À CÔTÉ DES POUTRELLES, FOURNIR NOUVELLE ENCEINTE CONVENABLE POUR LA DESCENTE PLUVIALE

PHOTO 200 - ESCALIER 3

NOUVELLE COLONNE DE RENVOI DE 4". DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE DE LA DESCENTE PLUVIALE ET FINIS POUR CPRRESPONDRE

PHOTO 201 - LABO 2214

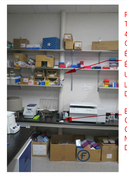

REMPLACER À NEUF LA TUYAUTERIE DE FONTE DE 4". ENLEVER ET RÉINSTALLER CONVENABLEMENT LES ÉTAGÈRES, ÉBOUTER LES ÉTAGÈRES ET APPLIQUER UNE BANDE DE CHANT LÀ OÙ L'ÉTAGÈRE FAIT LE TOUR DU TUYAU

ENLEVER ET RÉINSTALLER CONVENABLEMENT LE COMPTOIR. COUPER AU BESOIN. FOURNIR NOUVEAU DOSSERET AUTOUR DE LA TUYAUTERIE.

PHOTO 202 - LABO 2201

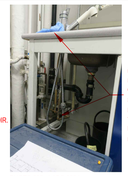

NOUVELLE COLONNE DE RENVOI DE 4". POUR ACCÉDER À LA COLONNE MONTANTE. ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR. L'ÉVIER ET LES RACCORDS. LA TUYAUTERIE EN ACIER, LA TUYAUTERIE POUR L'EAU DÉSONISÉE

PHOTO 203 - LABO 2204

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE DE 4". ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGÈRES, ÉBOUTER CONVENABLEMENT ET FOURNIR UNE NOUVELLE BANDE DE CHANT

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR ET LA CHARPENTE EN ACIER. FOURNIR UN NOUVEAU DOSSERET AUTOUR DU TUYAU

PHOTO 204 - LABO 2101

PLANCHER

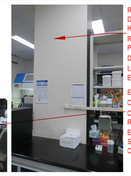

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE ET LE DRAINAGE HORIZONTAL ENLEVER ET RÉINSTALLER LA FACE DU PANNEAU POUR LE CANIVEAU, DÉBRANCHER ET REBRANCHER LE CHEMIN DE CÂBLES ÉLECTRIQUES

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, L'ÉVIER ET LA CUVETTE D'ÉGOUTTAGE ET LES RACCORDS CONNEXES, ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ARMOIRES SUR PLANCHER ET LA CHARPENTE

PLAFOND

PHOTO 205 - LABO 2101

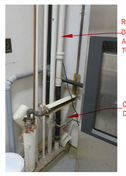

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE À DÉCOUVERT AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE DE 4"

CHANDER L'ALIMENTATION D'EAUE AU BESOIN

PHOTO 206 - LABO 2104

DÉMOLIR REMPLACER LE MUR AU BESOIN POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS POUR REMPLACER LA TUYAUTERIE

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, L'EVIER ET LES RACCORDS AU BESOIN POUR EFFECTUER LES TRAVAUX

REMPLACER À NEUF LE DRAIN ABS

PHOTO 207 - LABO 2104

REMPLACER À NEUF LE DRAIN DANS LE MUR -

DÉMOLIR DES PARTIES DU MUR ET RÉPARER POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

PHOTO - 208 - TOILETTES 2105

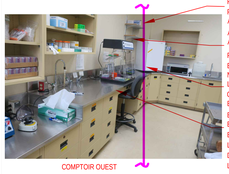

NOUVELLE DESCENTE PLUVIALE À CÔTÉ DE LA POUTRELLE ACTUELLE. FOURNIR NOUVEAU CANIVEAU EN PLAQUE DE PLÂTRE POUR CORRESPONDRE AUX SURFACES EXISTANTES

ABANDONNER LA DESCENTE PLUVIALE ACTUELLE DANS LE CANIVEAU ACTUEL

FOURNIR UNE NOUVELLE ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE AUTOUR DE LA NOUVELLE COLONNE DE DRAINAGE. FINIR LES SURFACES POUR QUELLES CORRESPONDENT AVEC LES MATÉRIAUX EXISTANTS

ENLEVER, RÉINSTALLER LES COMPTOIRS EN ACIER INOX LE LONG DES MURS OUEST ET NORD. DÉCONNECTER ET RECONNECTER L'EAU, LE DRAIN, L'AIR COMPRIMÉ, L'EAU DISTILLÉE, LES GAZ DE LABO, LE BOÎTIER ÉLECTRIQUE AU BESOIN

COMPTOIR OUEST

PHOTO 209 - LABO PROPRE 2107

COIN DE LA PIÈCE

COUPER LE COMPTOIR EN ACIER INOX ACTUEL POUR ACCOMODER LE NOUVEAU CANIVEAU DANS LE COIN, FOURNIR UN DOSSERET AUTOUR DU CANIVEAU POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS MEULER JUSQUÀ CE QUE LA SURFACE SOIT LISSE ET POLIR TOUS LES BORDS POUR CORRESPONDRE AU COMPTOIR ACTUEL. COMPTOIR DOIT DEMEURER EN UN SEUL MORCEAU.

LE TUYAU D'ÉVACUATION EN CUIVRE QUI TRAVERSE LE MUR POUR SE RENDRE À LA COLONNE MONTANTE DANS LE CORRIDOR RESTE SUR PLACE

COMPTOIR FIXÉ AU MUR NORD

DRAINAGE EN CUIVRE RESTE SUR PLACE

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE

DRAINAGE EN CUIVRE VENANT DU LABO 2107 RESTE EN PLACE

PHOTO 210 - CORRIDOR OUEST

À NOTER QUE LA DOUCHE D'URGENCE SERA REMPLACÉE LORS D'UN CONTRAT ULTÉRIEUR - CONFIRMER AUPRES DE L'ENTREPRENEUR/DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT D'EFFECTUER TOUT TRAVAUX À CET ENDROIT

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE

PHOTO 211 - CORRIDOR OUEST

REMPLACER LA COLONNE EN FONTE. ENLEVER ET RÉINSTALLER LA MENUISERIE ET LES ÉTAGERES POUR ACCÈS. DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE DE CLOISON SÈCHE EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE

PHOTO 212 - LABO 2111

REMPLACER LA COLONNE EN FONTE

ENLEVER ET RÉINSTALLER LA MENUISERIE, L'EVIER ET LES RACCORDS POUR PERMETTE L'INSTALLATION DE LA COLONNE. FOURNIR UN NOUVEAU COMPTOIR AVEC DOSSERET SEMBLABLE POUR CORRESPONDRE AVESLES MATERIAUX EXISTANTS. INSTALLER L'EVIER ACTUEL DANS UN NOUVEL ENDROIT ET RECONNECTER AVES

À NOTER QUE LA DOUCHE OCULAIRE SERA REMPLACÉE LORS D'UN CONTRAT ULTÉRIEUR - CONFIRMER AUPRÈS DE L'ENTREPRENEUR/DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT DE REINSTALLER SOUS CE CONTRAT

PHOTO 213 - LABO 2112

REMPLACER PAR LE HAUT LA COLONNE EN FONTE AVEC UN NOUVEAU DRAIN. ENLEVER ET REINSTALLER LE COMPTER, AGRANDIR LE TROU AU BESOIN AVEC DOSSERET POUR CORRESPONDRE

PICTURE 214 - OFFICE 2113

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATERIAUX EXISTANTS

PHOTO 215 - LABO 2114

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET FINIS POUR CORRESPONDREAUX MATÉRIAUX EXISTANTS

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, L'ÉVIER, LES RACCORDS, LA CHARPENTE EN ACIER, LES PLACARDS SUR PLANCHER AU BESOIN

À NOTER QUE LA DOUCHE OCULAIRE SERA REMPLACÉE LORS D'UN CONTRAT ULTÉRIEUR - CONFIRMER AUPRÈS DE L'ENTREPRENEUR/DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT DE REINSTALLER SOUS CE CONTRAT

PHOTO 216 - LABO 2114

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE

COORDONNER LE DÉMÉNAGEMENT ET LA RÉINSTALLATION DU CONGÉLATEUR -90F AVEC LES PROPRIÉTAIRES

PLANCHER

PLAFOND

PHOTO 217 - LABO 2209

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE

COORDONNER LE DÉMÉNAGEMENT ET LA RÉINSTALLATION DES FRIGOS AVEC LES PROPRIÉTAIRES

PHOTO 218 - LABO 2206

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE

ÉBOUTER LES ÉTAGÈRES, FOURNIR DES BANDES DE CHANT CONVENABLES

PHOTO 219 - LABO 2206

REMPLACER LE DRAINAGE ET LA VENTILATION

PHOTO 220 - LABO 2208

REMPLACER LA COLONNE DE DRAINAGE

PHOTO 221 - LABO 2208

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch

Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

LABO 2214; DRAIN EN PVC DANS L'ÉTABLI INDÉPENDANT SANS EVENT SANITAIRE RESTE SUR PLACE
LABO 2214; DRAIN EN PVC DANS LA MENUISERIE - TRACÉ INCONNU RESTE SUR PLACE
DESCENTE PLUVIAL À DÉCOUVERT
LABO 2201; 3 ÉTABLIS INDÉPENDANTS AVEC DRAINAGE EN ABS À REMPLACER
LABO 2201; 2 ÉTABLI INDÉPENDANTS AVEC DRAINAGE EN ABS À REMPLACER
TOUS LES RÉSEAUX ET LES BRAS VERS LES RADIATEURS SONT SOUS LE PLAFOND, SAUF INDICATION CONTRAIRE. LES BRAS DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE D'UNE TAILLE SUPÉRIEURE AUX RACCORDS DES RADIATEURS, UTILISER DES RACCORD T SUR TOUTES LES COLONNES MONTANTES SI POSSIBLE.
LABO 2201; 2 ÉTABLI INDÉPENDANTS AVEC DRAINAGE EN ABS À REMPLACER
DESCENTE PLUVIAL À DÉCOUVERT
PHOTO 200
PHOTO 201
PHOTO 202
PHOTO 203
PHOTO 204
PHOTO 205
PHOTO 206
PHOTO 207
PHOTO 208
PHOTO 209
PHOTO 210
PHOTO 211
PHOTO 212
PHOTO 213
PHOTO 214
PHOTO 215
PHOTO 216
PHOTO 217
PHOTO 218
PHOTO 219
PHOTO 220
PHOTO 221
COLONNES DE RENVOI
NOUVEAU DESCENTE PLUVIALE DE (4")
COLONNE DE RENVOI DE 4" À DÉCOUVERT
COLONNE DE RENVOI DE 4" À DÉCOUVERT
LA COLONNE DE RENVOI À DÉCOUVERT ACTUELLE A ÉTÉ COUPÉE ET ABANDONNÉE SUR PLACE
ESCALIERS
LA COLONNE DE DRAINAGE EN CUIVRE DE 3" À DÉCOUVERT RESTE EN PLACE
ASCENSEUR
DRAINAGE EN ABS DE LA HOTTE À REPLACER
REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DE 4" À DÉCOUVERT
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4" À DÉCOUVERT
NOUVELLE DESCENTE PLUVIALE DE 4"
À ABANDONNER
COLONNE DE RENVOI EN CUIVRE À DÉCOUVERT RESTE EN PLACE
COLONNE DE RENVOI DE 4" À DÉCOUVERT
COLONNE DE RENVOI DE 4" À DÉCOUVERT
TUYAU D'ÉVACUATION EN CUIVRE DE 2" VENANT DES ACCESSOIRES AU TRAVERS DE LA MENUISERIE, ENDROIT DE DESCANTE INCONNU RESTE SUR PLACE
TABLE LE LABO AVEC DRAIN EN CUIVRE DE 1 1/2", SANS ÉVENT (LABO 2212) RESTE SUR PLACE
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4"
COLONNE DE RENVOI DE 4"
LABO 2111; 2 ÉTABLIS INDÉPENDANTS AVEC DRAINAGE EN PVC RESISTENT SUR PLACE
DÉMOLIR LE MUR ACTUEL ET REMPLACER À NEUF AU MÊME ENDROIT POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS. ENLEVER ET RÉINSTALLER LA MENUISERIE ET LES PLACARDS SUR PLANCHER AU MÊME ENDROIT
POUR LES DIMENSIONS DES TUYAUX D'ALIMENTATION ET D'ÉVACUATION DES LABORATOIRES ET DES HOTTES, VOIR LE SCHÉMA DE LA COLONNE MONTANTE D'ALIMENTATION SUR LE DESSIN N° 28.
LABO 2206; 2 ÉTABLIS INDÉPENDANTS AVEC DRAIGE EN ABS À REMPLACER
DESCENTE PLUVIALE À DÉCOUVERT
DÉMOLIR MUR ACTUEL POUR PERMETTRE LE REMPLACEMENT DE LA DESCENTE PLUVIALE. NOUVEAU MUR DANS UN ENDROIT SEMBLABLE POUR CORRESPONDRE AVEC LES FINIS EXISTANTS
FAIRE MONTER
FAIRE MONTER ET COLLECTEUR
VOIR PLAN DU SOUS-SOL
COLLECTEUR
RENVOI
MANCHONS
VERS TUNNEL
SORTIE AU PLAFOND
CHARP. PRINC.
VERS LES SERPENTINS DE CHAUFFAGE
CONC. 2250
CONC. 2254
CONC. 2256
CONC. 2258
CONC. 2260
CONC. 2262
CONC. 2264
CONC. 2266
CONC. 2268
CONC. 2270
CONC. 2272
CONC. 2274
CONC. 2276
CONC. 2278
CONC. 2280
CONC. 2282
CONC. 2284
CONC. 2286
CONC. 2288
CONC. 2290
CONC. 2292
CONC.

DÉMOUR LA DESCENTE PLUVIALE, BOUCHER ET RÉPARER LE PLANCHER POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

FOURNIR NOUVELLE COLONNE MONTANTE DE 4" POUR LA DESCENTE PLUVIALE À CÔTÉ DE LA POUTRELLE ACTUELLE

PHOTO 300 - CORRIDOR OUEST

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE CANIVEAU, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET LES FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

PHOTO 301 - LABO 3220

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE CANIVEAU, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET LES FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR ET LE DOODERET AU BESOIN

PHOTO 302 - LABO 3220

COLONNE DE RENVOI EN CUIVRE DE 3" À REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE COLONNE DE 4"

ENLEVER AT RÉ INSTALLER LE COMPTOIR, LE DOSSERET ET LES RACCORDS EN ACIER INOX, LES PLACARDS SUR PLANCHER, ETC. AU BESOIN

PHOTO 303 - LABO 3201

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE DE 4" JUSQU'À LA SOUS-FACE DE L'ÉTAGE AU-DESSUS

DÉPLACER ET RÉINSTALLER L'ENCEINTE DE SÉCURITÉ BIOLOGIQUE AU BESOIN, Y COMPRIS TOUTES CONDUITES DE BRANCHEMENT

PHOTO 304 - LABO 3201

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE

DÉ PLACER ET RÉ INSTALLER LE CABINET AU BESOIN

PHOTO 305 - LABO 3201

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE ENTRE LA HOTTE ET LE MUR

ENCEINTE DE LA HOTTE ET PLACARD SUR PLANCHER À DÉPLACER ET RÉINSTALLER. REBRANCHER LES SERVICES, CONUITS, ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE AU BESOIN

PHOTO 306 - LABO 3204

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE CANIVEAU, DÉMOUR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE EN FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

PHOTO 307 - LABO 3102

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE CANIVEAU, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS, DÉPLACER ET RÉINSTALLER LES PLACARDS SUR PLANCER

DÉPLACER ET RÉINSTALLER L'INCUBATEUR AU BESOIN

PHOTO 308 - LABO 3101

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI EN ABS

PHOTO 309 - LABO 3101

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE DE 4" JUSQU'À LA SOUS-FACE DE L'ÉTAGE AU-DESSUS

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGERES SUPÉRIEURES, TAILLER LES BOUTS SUR MESURE ET FOURNIR UNE BANDE DE CHANT

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, TAILLER LES BOUTS SUR MESURE, ENLEVER ET RÉINSTALLER LA CHARPENTE EN ACIER AU BESOIN

PHOTO 310 - LABO 3101

ÀÀÄÆE ÉÖÎ

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI

PHOTO 311 - LABO 3105

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE MUR, DÉMOUR ET REMPLACER L'ENCEINTE, EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS.

PHOTO 312 - TOILETTES' 3106

OUVERTURE DANS LA DALLE DE PLANCHER VERS LE NIVEAU 4 AU-DESSUS, PIÈCE 4111, POURRAIT NÉCESSITER UNE SÉPARATION COUPE-FEU COTÉE (CONDUITS ET TUYAUTERIE PASSENT AU TRAVERS)

PHOTO 313 - PIÈCE 3120

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE, ENLEVER ET RÉINSTALLER LE MUR EN PANNEAU DE VINYLE

PHOTO 314 - LABO DE PRODUITS DANGEREUX 3121

LUMINAIRE SERA DÉPLACÉ PAR LES PROPRIÉTAIRES

ABANDONNER LA DESCENTE PLUVIALE ACTUELLE DANS LE CANIVEAU

FOURNIR UNE NOUVELLE COLONNE MONTANTE DE 4" POUR LE DESCENTE PLUVIALE À CÔTÉ DE LA POURTRELLE ACTUELLE À L'EXTÉRIEUR DE CE CANIVEAU. FOURNIR NOUVEAU PANNEAU ET CHARPENTE EN VINYLE ADAPTÉS. TAILLER L'ETAGERE SUPÉRIEURE SUR MESURE, ENLEVER ET RÉINSTALLER LA MENUISERIE SUR MESURET

PHOTO 315 - LABO DE PRODUITS DANGEREUX 3121

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE CANIVEAU, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE EN FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGÈRES DU HAUT

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, LA CHARPENTE EN ACIER ET LE PLACARD SUR PLANCHER AU BESOIN

PHOTO 316 - LABO 3124

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE CANIVEAU, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE EN FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES CROCHETS

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, LA CHARPENTE EN ACIER ET LE PLACARD SUR PLANCHER AU BESOIN

PHOTO 317 - LABO 3124

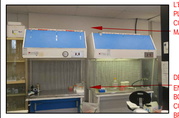

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI DANS LE CANIVEAU, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

DÉPLACER ET RÉINSTALLER LES ENCEINTES DE SÉCURITÉ BIOLOGIQUE AU BESOIN, Y COMPRIS TOUTES CONDUITES DE BRANCHMENT

PHOTO 318 - LABO 3107

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE DE 4"

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGÈRES SUPÉRIEURES, TAILLER LES BOUTS SUR MESURE ET FOURNIR UNE BANDE DE CHANT

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, COUPLER LE TUYAU SUR MESURE, FOURNIR NOUVEAU DOSSERET POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS, ENLEVER ET RÉINSTALLER LA CHARPENTE EN ACIER AU BESOIN

PHOTO 319 - LABO 3109

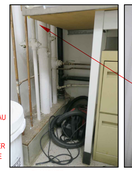

PLANCHER

PLAFOND

PHOTO 320 - LABO 3109

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGÈRES SUPÉRIEURES, TAILLER LES BOUTS SUR MESURE ET FOURNIR UNE BANDE DE CHANT

ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, COUPLER LE TUYAU SUR MESUR, FOURNIR NOUVEAU DOSSERET POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

PLANCHER

PLAFOND

PHOTO 321 - PIÈCE 3108

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE DANS L'ENCEINTE, DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS.

ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGÈRES

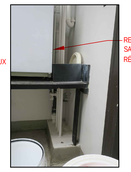

REMPLACER LA COLONE SANITAIRE, ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR

PHOTO 322 - LABO 3111

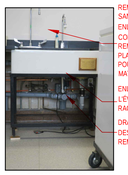

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE DANS LE MUR, ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, DÉMOUR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLATRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATERIEAU EXISTANTS

ENLEVER ET RÉINSTALLER L'EVIER ET TOUS LES RACCORDS EN FONTE

DRAINAGE EN PVC EN DESSOUS DE L'ÉVIER À REMPLACER

PHOTOE 323 - LABO 3206

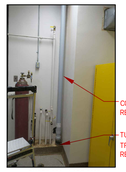

COLONNE DE RENVOI EN PVC À REMPLACER

TUYAUTERIE EN FONTE QUI TRAVERSE LES PLANCHERS À REMPLACER

PHOTO 324 - LABO 3208

REPLACER LA COLONNE SANITAIRE AVEC UNE NOUVELLE COLONNE 4"

ENLEVER AT RÉINSTALLER LE COMPTOIR, AGRANDIR L'OUVERTURE AU BESOIN, FOURNIR UN NOUVEAU DOSSETET DE 4" DE HAUT POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS AILEURS

PHOTO 325 - LABO 3209

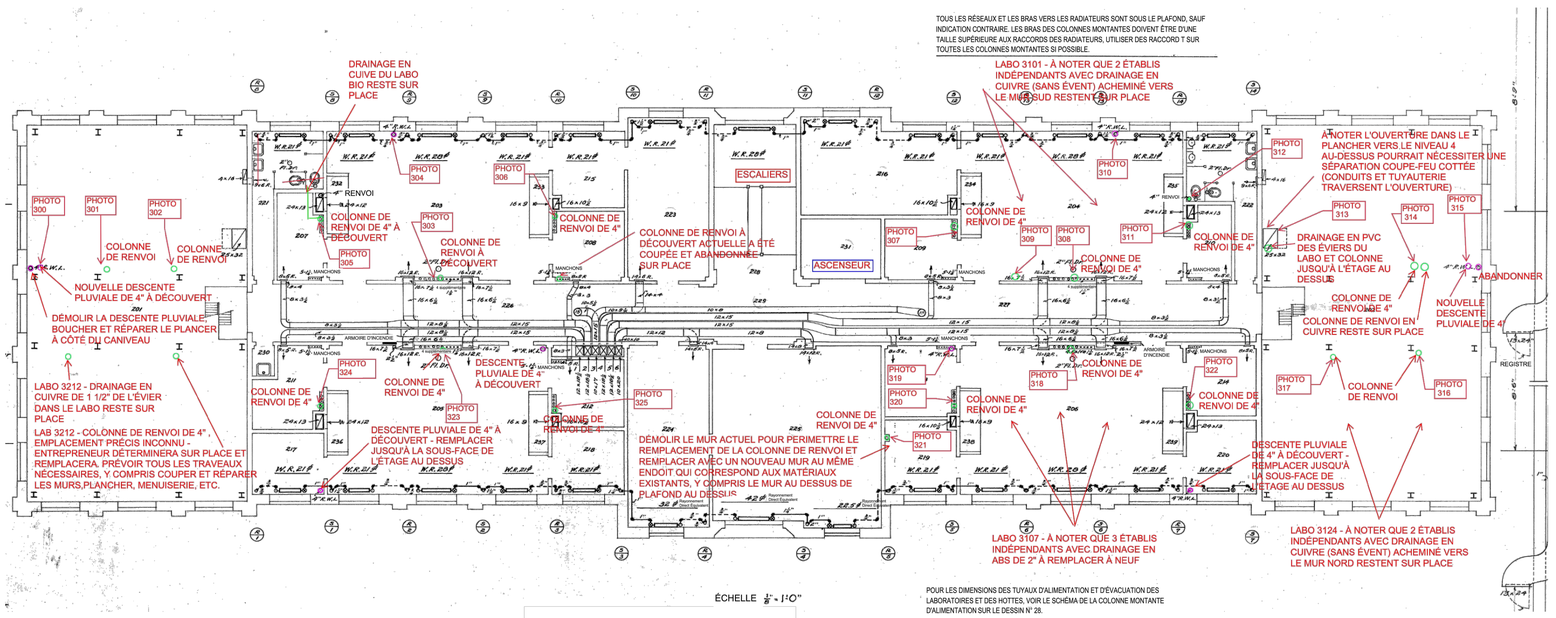

NORD

1 / M102

AILE 100 – 200
PLAN PARTIEL DU PREMIER ÉTAGE (NIVEAU 3)
1 / 8" = 1'-0"

LÉGENDE

FL.DR. /FL.Drain - AVALOIR DE SOL
R.W.L. - DESCENTE PLUVIALE
W.R. - RETOUR D'EAU

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION.
LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch

Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE | SASK. REG. No. | SIGNATURE
MECH. | 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY
SASKATCHEWAN

KEY PLAN PLAN CLÉ

NORD PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing dessin
AILE 100 - 200, PLAN DU PREMIER ÉTAGE (NIVEAU 3)

designed conçu	date date
JG	OCTOBRE 2021
drawn dessiné	scale échelle
JG, JBA	NOTED
checked vérifié	sheet feuille
TLG	9 of/de 18
approved approuvé	W.O.no. D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. dessin no.
M103.FR

ABANDONNER LA DESCENTE PLUVIALE ACTUELLE DANS L'ENCEINTE

DÉMOLIR ET REMPLACER DES PORTIONS DE L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

FOURNIR UN NOUVEAU RISER LE LONG DE LA POUTRE DE PLANCHER EXISTANTE

PHOTO 400 - CORRIDOR OUEST PRÈS DE L'ESCALIER 3

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI, ENLEVER ET RÉINSTALLER LES ÉTAGÈRES, TAILLER LES BOUTS, FOURNIR UNE BANDE DE CHANT, ENLEVER ET RÉINSTALLER LE COMPTOIR, COUPER LE TUYAU SUR MESURE

PHOTO 401 - PIÈCE 4206

ÉVIER AVEC DRAINAGE EN ABS; TRACÉ INCONNU

PHOTO 402 - PIÈCE 4205

REMPLACER LA COLONNE DE RENVOI, ENLEVER ET RÉINSTALLER LES COLOISONS EN VINYLE AU BESOIN

PHOTO 403 - PIÈCE 4205

REMPLACER LA COLONNES DE RENVOI À DÉCOUVERT

PHOTO 404 - PIÈCE 4105

REMPLACER LA COLONNES DE RENVOI À DÉCOUVERT

DÉMOLIR LE CANIVEAU DES PORTIONS DE MENUISERIE AU BESOIN. (CANIVEAU ET MENUISERIE NE SERONT PAS REMPLACÉS)

PHOTO 405 - PIÈCE 4105

LA COLONNE EN FONTE ACTUELLE, PARTIELLEMENT ENFOUIE DANS LE MUR DE PLÂTRE, RESTE TELLE QUELLE

DÉMOLIR LE MENUISERIE ET L'ÉVIER AU BESOIN POUR INSTALLER LE NOUVELLE COLONNE SANITAIRE EN AVANT DU MUR

PHOTO 406 - PIÈCE 4106

OUVERTURE DANS LA DELLE DE PLANCHER DU NIVEAU 3 EN DESSOUS, PIÈCE 3010, POURRAIT NÉCESSITER UNE SÉPARATION COUPE-FEU COTÉE (CONDUITS ET TUYAUTERIE PASSENT AU TRAVERS)

PHOTO 407 - PIÈCE 4106

REMPLACER L'ÉVENT DE RENVOI VENANT DE LA PIECE 4111 ADJACENTE POUR ÉLIMINER LA BOUCLE SUPÉRIEURE DU SIPHON

L'ÉVENT DE RENVOI QUI TRAVERSE LE MUR VERS LE CORRIDOR ADJACENT EST À REMPLACER

REMPLACER LE COLONNE DE RENVOI

PHOTO 408 - PIÈCE 4113

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE À DÉCOUVERT

PHOTO 409 - TOILETTES 4120

TUYAU CUIVRE À DÉCOUVERT (SERVICE INCONNU)

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE EN FONTE À DÉCOUVERT

PLANCHER

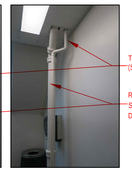

PLAFORD

PHOTO 410 - TOILETTES 4121

REMPLACER LA DESCENTE PLUVIALE À DÉ COUVERT

PHOTO 411 - CORRIDOR 4220

DÉMOLIR ET REMPLACER DES PORTIONS DE L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FINIS POUR CORRESPONDRE AUX MATÉRIAUX EXISTANTS

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE DANS L'ENCEINTE

PHOTO 412 - CORRIDOR OUEST PRÈS DE LA PIÈCE 4214

PLANCHER

PLAFOND

PHOTO 501 - SALLE D'EQUIPMENT

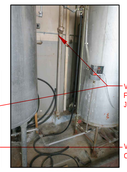

VENTILATION SECONDAIRE EN FONTE MONTE ET TRAVERSE JUSQU'AU TOIT

VENTILATION SECONDAIRE EN CUIVRE

PLANCHER

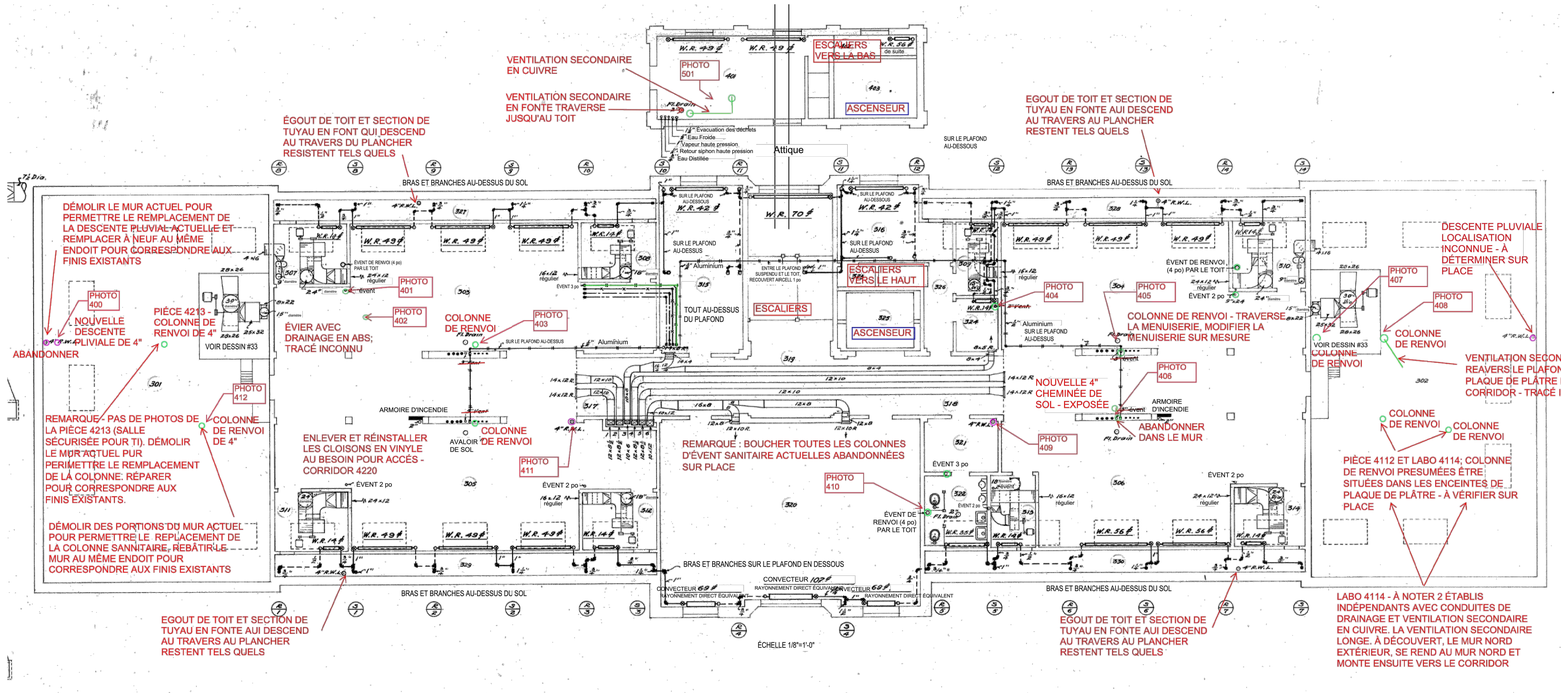

NORD

2 / M102

AILE 100 – 200
PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 4) DU GRENIER
1 / 8" = 1'-0"

LÉGENDE
FL.DR/FL.drain - AVALOIR DE SOL
R.W.L. - DESCENTE PLUVIALE
W.R. - RETOUR D'EAU

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DÉPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QUI, SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION.
LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch

Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

CNRC · CRNC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE: MECH. | SASK. REG. No.: 4772 | SIGNATURE
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY
SASKATCHEWAN

KEY PLAN — PLAN CLÉ

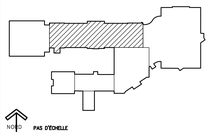

NORD — PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY — Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 100 - 200, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 4) DU GRENIER

designed / conçu	date / date
JG	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	scale / échelle
JG, JBA	NOTED
checked / vérifié	sheet / feuille
TLG	10 of/de 18
approved / approuvé	W.O.no. / D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. / dessin no.
M104.FR

ASPM A0 (1189x841)

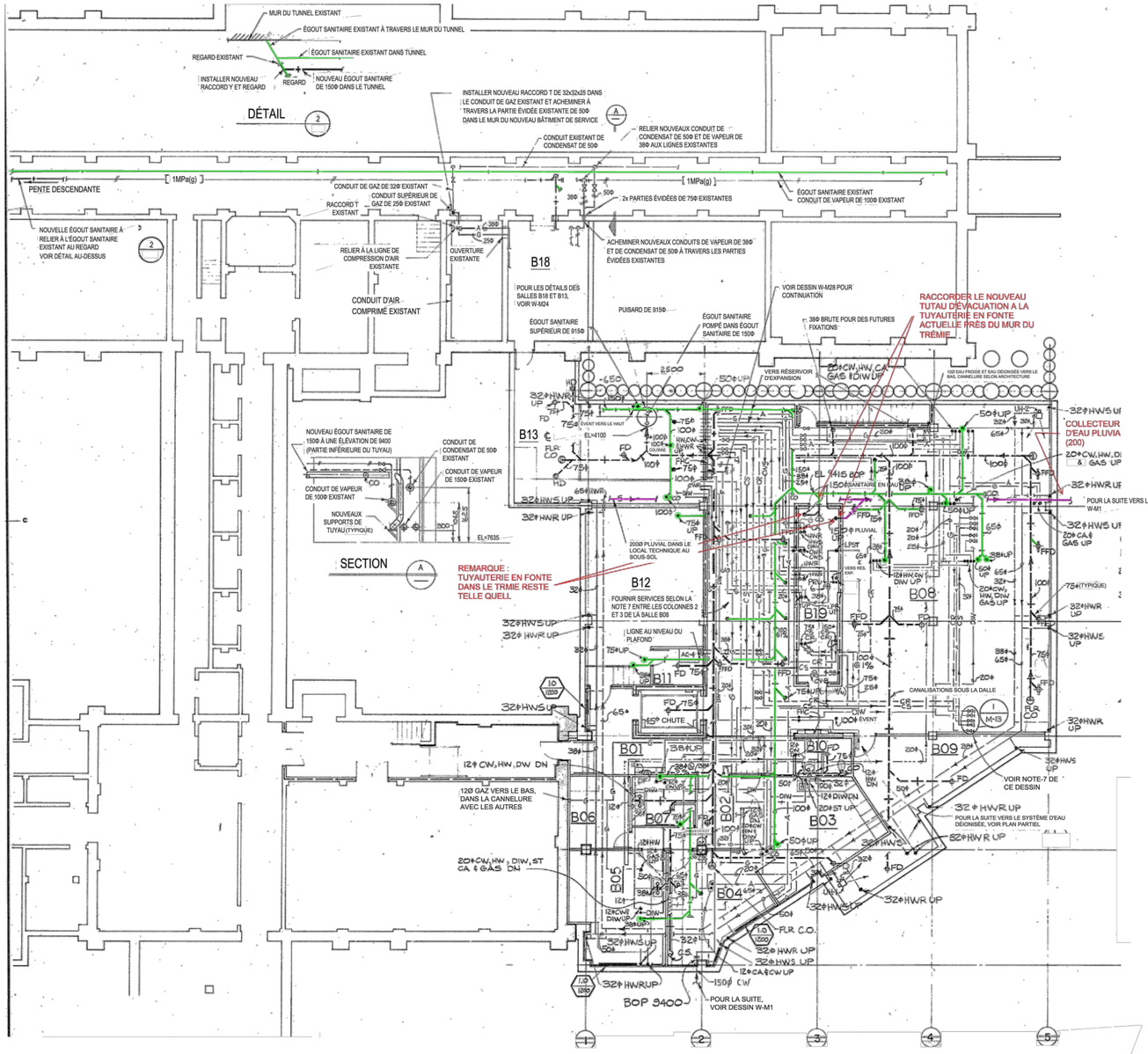

LÉGENDE

A - AIR COMPRIMÉ
BOP - PARTIE INFÉRIEURE DU TUYAU
CA - AIR COMPRIMÉ
CO - REGARD DE NETTOYAGE
CR - RETOUR CONDENSAT
CS - ALIMENTATION EN CONDENSAT
CW - EAU FROIDE
CWR - RETOUR D'EAU FROIDE
CWS - ALIMENTATION EN EAU FROIDE
DF - FONTAINE D'EAU
DIW - EAU DÉIONISÉE
DN - VERS LE BAS
DW - EAU DISTILLÉE
EL - ÉLÉVATION
FD - AVALOIR DE SOL
FFD - AVALOIR DE SOL AVEC ENTONNOIR
FHC - ARMOIRE D'INCENDIE
FLR - PLANCHER
G - GAZ
GAS - GAZ
HD - CORPS DE TÊTE
HW - EAU CHAUDE
HWR - RETOUR D'EAU CHAUDE
HWS - ALIMENTATION EN EAU CHAUDE
LPR - RETOUR BASSE PRESSION
LPST - TURBINE À VAPEUR À BASSE PRESSION
PRV - RÉGULATEUR DE PRESSION
ST - VAPEUR
UP - VERS LE HAUT

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION.
LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada / Conseil national de recherches Canada
Administrative Services and Property Management Branch / Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec
Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE / SASK. REG. No. / SIGNATURE
MECH. 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER T.L. GAUDET MEMBER 4772 21 10 13 YR. MN. DAY SASKATCHEWAN

KEY PLAN / PLAN CLÉ

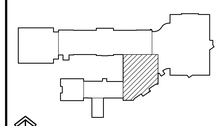

NORD PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By / Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY — Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 300, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 0) DU SOUS-SOL

designed / conçu	date / date
JG	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	scale / échelle
JBA	NOTED
checked / vérifié	sheet / feuille
TLG	11 of/de 18
approved / approuvé	W.O.no. / D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. / dessin no.
M300.FR

ASPM A0 (1189x841)

C
0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

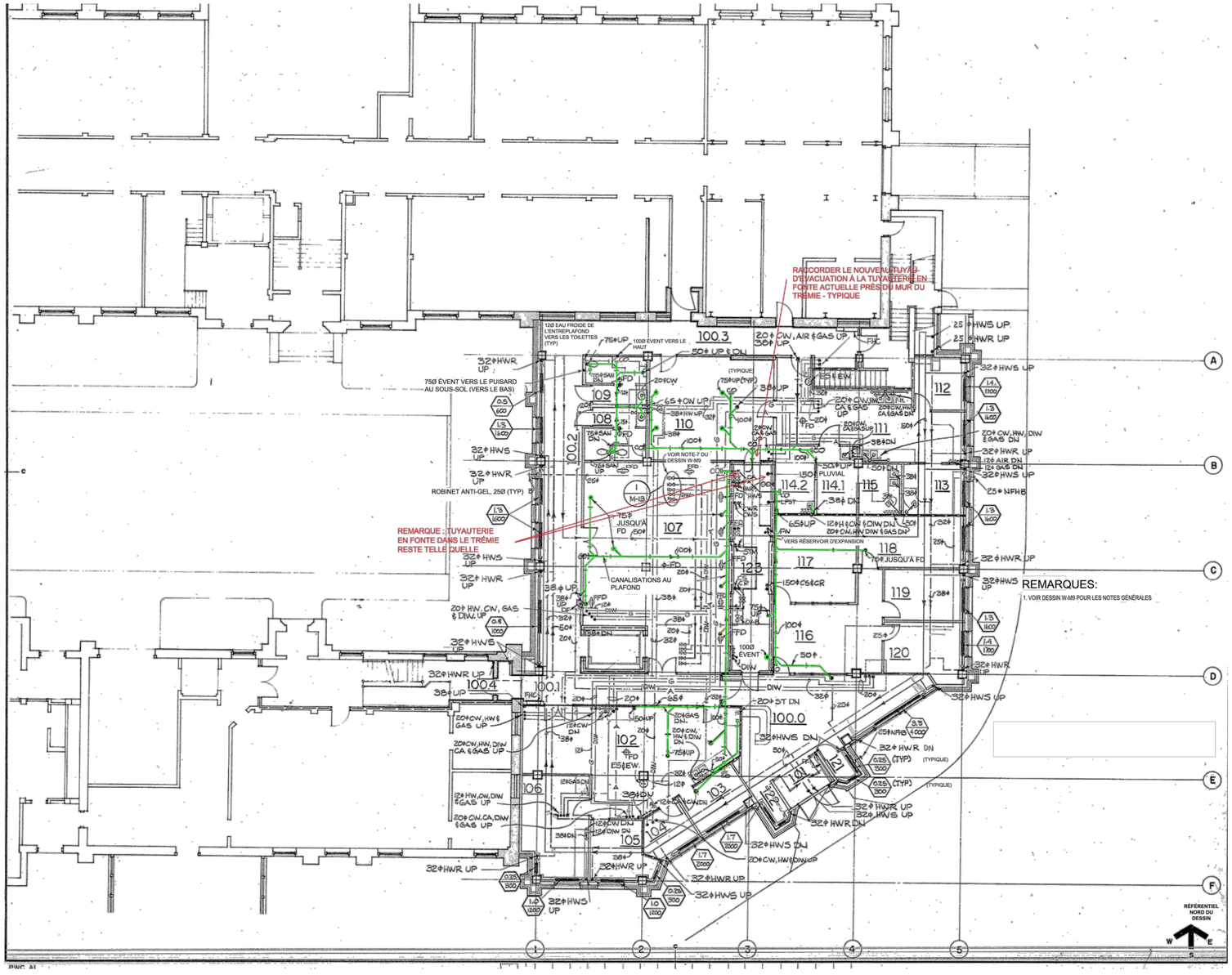

LÉGENDE

A - AIR COMPRIMÉ
CA - AIR COMPRIMÉ
CO - REGARD DE NETTOYAGE
CR - RETOUR CONDENSAT
CS - ALIMENTATION EN CONDENSAT
CW - EAU FROIDE
DF - FONTAINE D'EAU
DIW - EAU DÉIONISÉE
DN - VERS LE BAS
ES - CHAQUE CÔTÉ
EW - CHAQUE DIRECTION
FD - AVALOIR DE SOL
FFD - AVALOIR DE SOL AVEC ENTONNOIR
FH - HOTTE
FHC - ARMOIRE D'INCENDIE
FW - VIDANGE AU PLANCHER
G - GAZ
GAS - GAZ
HW - EAU CHAUDE
HWR - RETOUR D'EAU CHAUDE
HWS - ALIMENTATION EN EAU CHAUDE
LPST - TURBINE À VAPEUR À BASSE PRESSION
NFHB - ROBINET ANTI-GEL
SAN - ÉGOUT SANITAIRE
STM - ÉGOUT PLUVIAL
UP - VERS LE HAUT
TYP - TYPIQUE

1 / M301 AILE 300, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) DU REZ-DE-CHAUSSÉEN
1 : 50 METRIC

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DÉPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

National Research Council Canada / Conseil national de recherches Canada
Administrative Services and Property Management Branch / Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec
Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE / SASK. REG. No. / SIGNATURE
MECH. 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY.
SASKATCHEWAN

KEY PLAN PLAN CLÉ

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 300, PLAN D'ÉTAGE (NIVEAU 1) DU REZ-DE-CHAUSSÉE

designed / conçu	JG	date / date	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	JBA	scale / échelle	NOTED
checked / vérifié	TLG	sheet / feuille	12 of/de 18
approved / approuvé	TLG	W.O.no.	931591
D.T.no.			
dwg.no. / dessin no.	M301.FR		

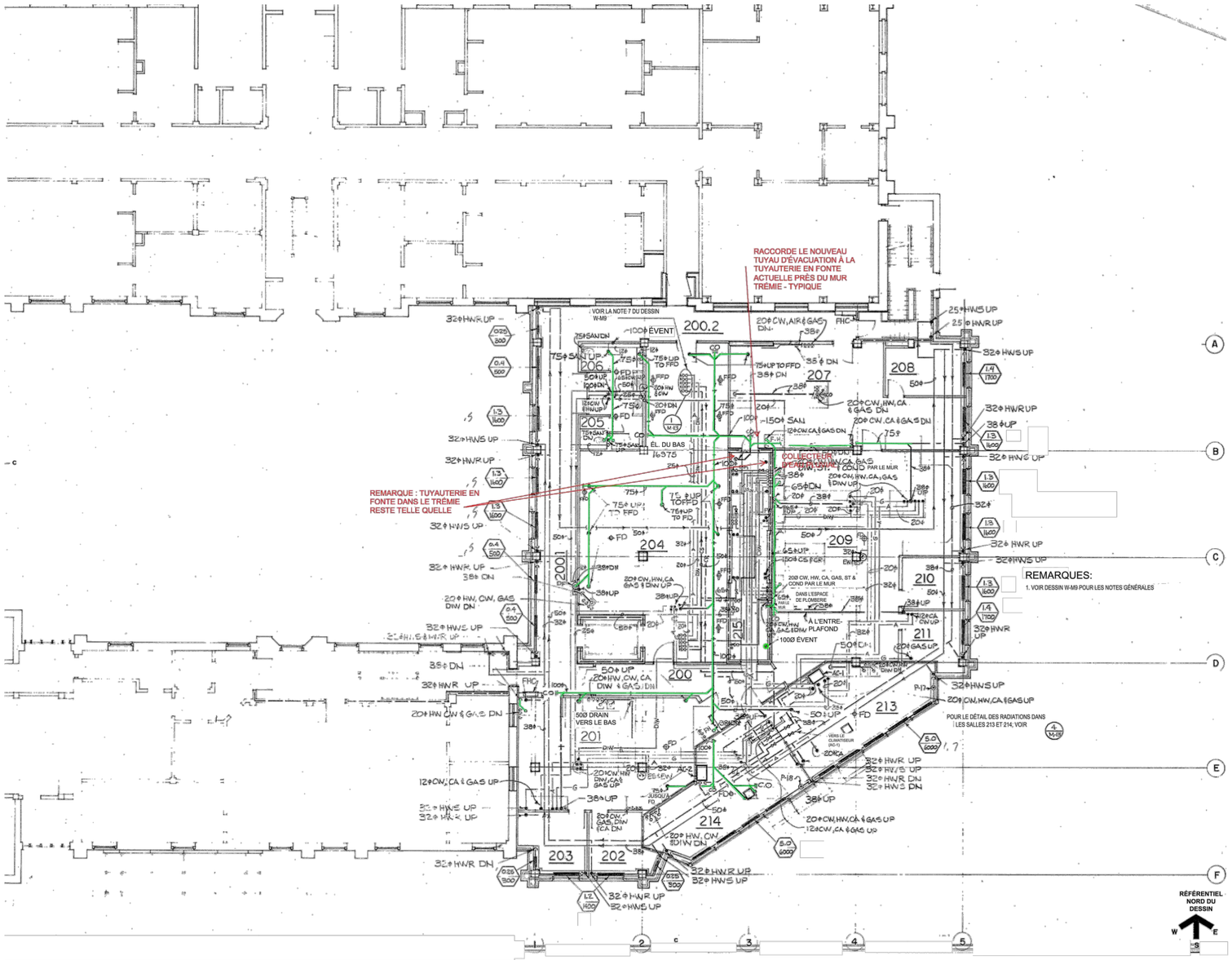

LÉGENDE

A - AIR COMPRIMÉ
CA - AIR COMPRIMÉ
CO - REGARD DE NETTOYAGE
COND - CONDENSAT
CR - RETOUR CONDENSAT
CS - ALIMENTATION EN CONDENSAT
CW - EAU FROIDE
DF - FONTAINE D'EAU
DIW - EAU DÉIONISÉE
DN - VERS LE BAS
EL - ÉLÉVATION
ES - CHAQUE CÔTÉ
EW - CHAQUE DIRECTION
FD - AVALOIR DE SOL
FFD - AVALOIR DE SOL AVEC ENTONNOIR
FH - HOTTE
FHC - ARMOIRE D'INCENDIE
G - GAZ
GAS - GAZ
HW - EAU CHAUDE
HWR - RETOUR D'EAU CHAUDE
HWS - ALIMENTATION EN EAU CHAUDE
SAN - ÉGOUT SANITAIRE
UP - VERS LE HAUT
TO - VERS

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIALDESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMANT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch

Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — SASK. REG. No — SIGNATURE
MECH. — 4772 — T.L.(TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER SASKATCHEWAN
T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY

KEY PLAN PLAN CLÉ

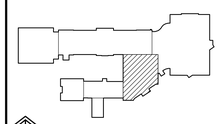

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	GA

Date Printed DD MM YYYY — Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 300, PLANDU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 2)

designed / conçu	date / date
JG	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	scale / échelle
JBA	NOTED
checked / vérifié	sheet / feuille
TLG	13 of/de 18
approved / approuvé	W.O.no. / D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. / dessin no.
M302.FR

ASPM A0 (1189x841)

C
0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

LÉGENDE

A - AIR COMPRIMÉ
BOP - PARTIE INFÉRIEURE DU TUYAU
CA - AIR COMPRIMÉ
CO - REGARD DE NETTOYAGE
CW - EAU FROIDE
CWR - RETOUR D'EAU FROIDE
CWS - ALIMENTATION EN EAU FROIDE
DF - FONTAINE D'EAU
DIW - EAU DÉIONISÉE
DN - VERS LE BAS
EL - ÉLÉVATION
EXP TKS - RÉSERVOIRS D'EXPANSION
FD - AVALOIR DE SOL
FFD - AVALOIR DE SOL AVEC ENTONNOIR
FHC - ARMOIRE D'INCENDIE
G - GAZ
GAS - GAZ
HW - EAU CHAUDE
HWR - RETOUR D'EAU CHAUDE
HWS - ALIMENTATION EN EAU CHAUDE
LPR - RETOUR BASSE PRESSION
RD - ÉGOUT DE TOIT
SAN - ÉGOUT SANITAIRE
ST - VAPEUR
STORM - ÉGOUT PLUVIAL
TO - VERS
UP - VERS LE HAUT

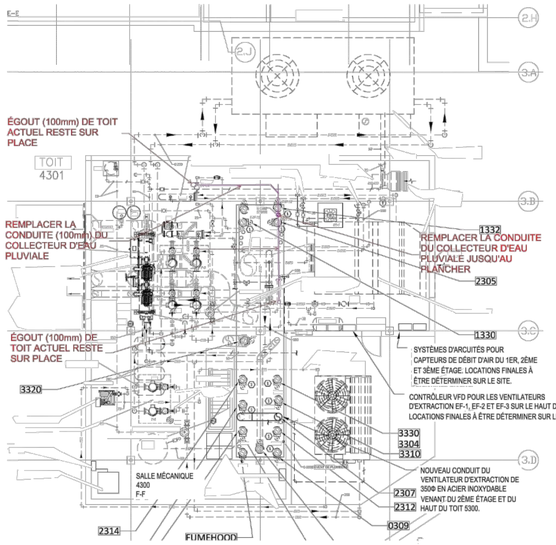

NORD

2 / M303 — AILE 300, PLAN DU QUATRIÈME ETAGE (NIVEAU 4)
1 : 50 METRIC

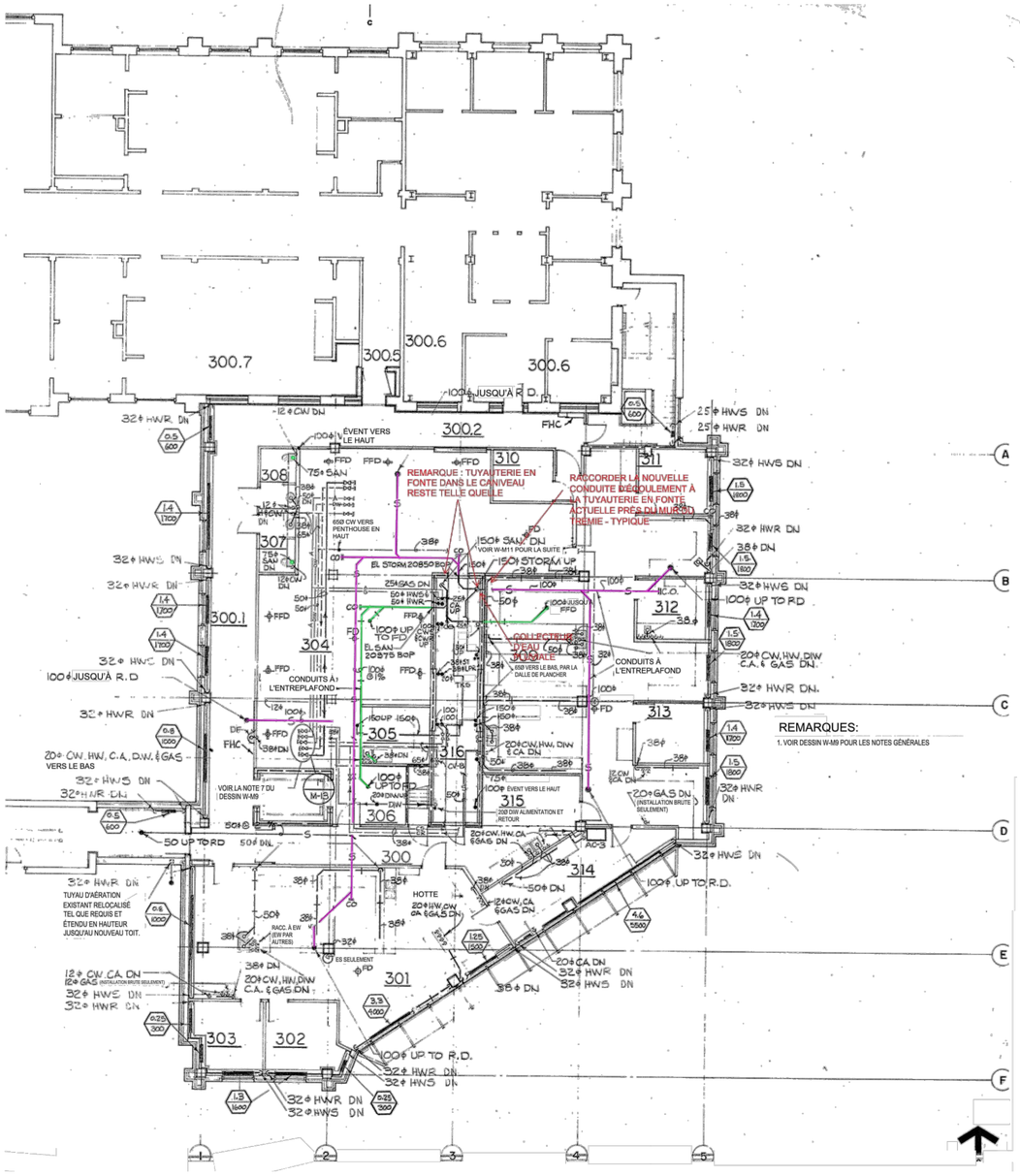

NORD

1 / M303 — AILE 300, PLAN DU TROISIÈME ÉTAGE (NIVEAUL 3)
1 : 50 METRIC

REMARQUES:

1. VOIR DESSIN W-M9 POUR LES NOTES GÉNÉRALES

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMANT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada — Administrative Services and Property Management Branch
Conseil national de recherches Canada — Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — SASK. REG. No — SIGNATURE
MECH. — 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER — T.L. GAUDET — MEMBER 4772 — 21 10 13 YR. MN. DAY — SASKATCHEWAN

KEY PLAN — PLAN CLÉ

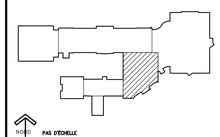

No.	Date	Revision	By Par
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY — Date Imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM , SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 300 PLANS D'ÉTAGE DU TROISIÈME (NIVEAU 3) ET DU QUATIÈME (NIVEAU 4)

designed / conçu	date / date
JG	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	scale / échelle
JBA	NOTED
checked / vérifié	sheet / feuille
TLG	14 of/de 18
approved / approuvé	W.O.no. / D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. / dessin no.
M303.FR

ASPM A0 (1189x841)

C
0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

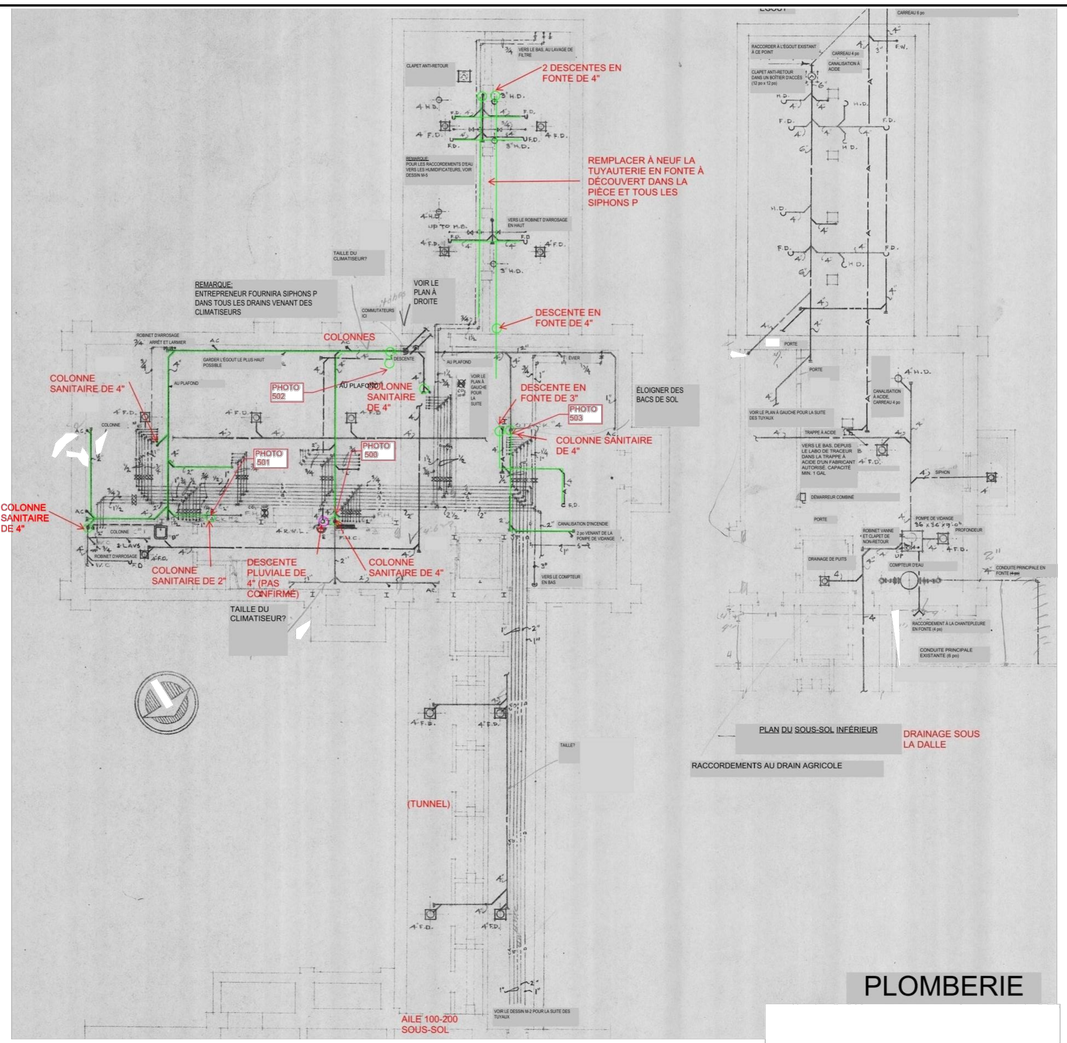

NORD — 1 / M500 — AILE 500, PLAN D'ETAGE DU SOUS-SOL (NIVEAU 0)
1 / 8" = 1' -0"

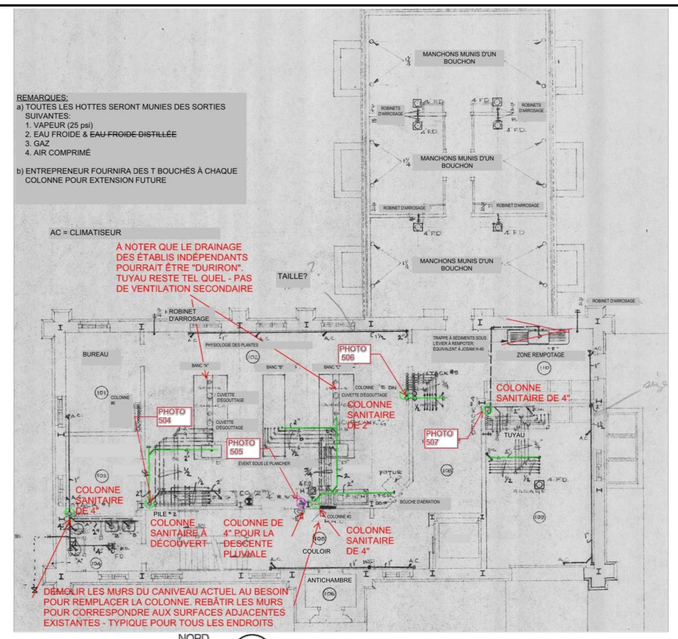

NORD — 1 / M500 — AILE 500, PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE (NIVEAU 1)
1 / 8" = 1' -0"

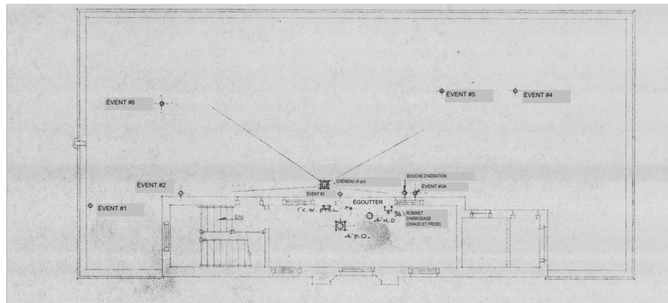

TOIT PRINCIPAL ET SERVICES DU BÂTIMENT

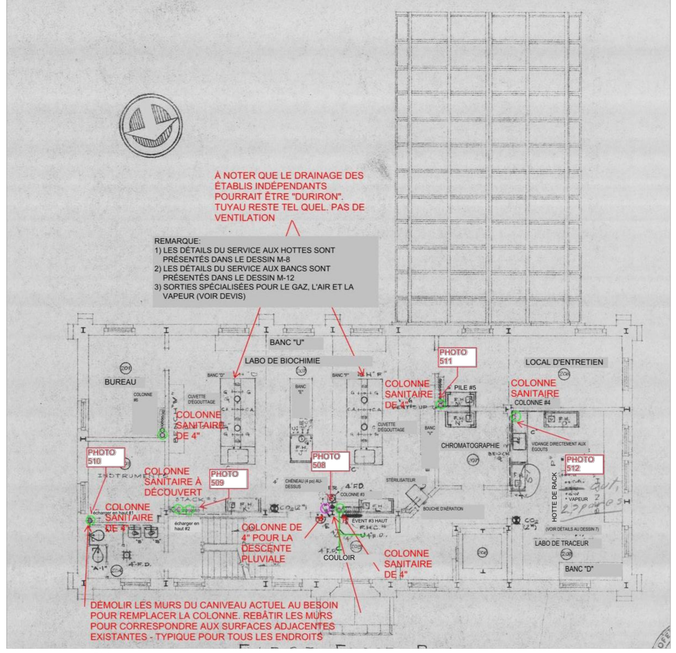

NORD — 1 / M500 — AILE 500 WING, PLAN ET DU PREMIER ÉTAGE (NIVEAU 2)
1 / 8" = 1' -0"

LÉGENDE
A - AIR COMPRIMÉ
AC - CLIMATISEUR
CA - AIR COMPRIMÉ
CI - FONTE
CO - REGARD DE NETTOYAGE
CW - EAU FROIDE
D - EAU DISTILLÉE
FD - AVALOIR DE SOL
FH - HOTTE
G - GAZ
HB - ROBINET D'ARROSAGE
HD - CORPS DE TÊTE
RWL - DESCENTE PLUVIALE
TO - VERS
UP - VERS LE HAUT
FHC - CHARGEUR DE TUYAU D'INCEN

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL DESCENDANT DANS LES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DÉPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB/DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE ET/OU DE LA RÉINSTALLATION DE TOUT ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE EXISTANT, QUIL SOIT INSTALLÉ SUR UN COMPTOIR, MONTÉ SUR PIED OU FIXÉ AU MUR (HOTTE, RÉFRIGÉRATEURS, INCUBATEURS ETC.), QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch
Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec
Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — SASK. REG. No — SIGNATURE
MECH. — 4772 — T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER — T.L. GAUDET — MEMBER 4772 — 21 YR. 10 MN. 13 DAY. — SASKATCHEWAN

KEY PLAN — PLAN CLÉ

NORD — PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By: Par:
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	GA

Date Printed DD MM YYYY — Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project — projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing — dessin
AILE 500, PLANS D'ÉTAGE DU SOUS-SOL (NIVEAU 0), DU REZ-DE-CHAUSSEE (NIVEAU 1) , ET DU PREMIER ÉTAGE (NIVEAU 2)

designed / conçu	JG	date / date	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	JBA	scale / échelle	NOTED
checked / vérifié	TLG	sheet / feuille	15 of/de 18
approved / approuvé	TLG	W.O.no.	931591
		D.T.no.	

dwg.no. — dessin no.
M500.FR

ASPM A0 (1189x841)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

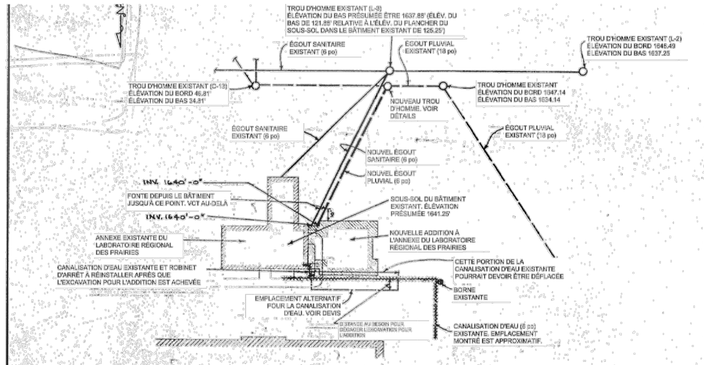

PLAN DU SITE

ÉCHELLE 1"=50'

LÉGENDE POUR LA TUYAUTERIE DE PLOMBERIE	
EAU FROIDE	
EAU CHAUDE	
RÉCIRCULATION D'EAU CHAUDE	
EAU DISTILLÉE	DW
AIR COMPRIMÉ	
GAZ	G
CANALISATION D'INCENDIE	
VIDE	
CONDUITE DE RÉCUPÉRATION AU DESSUS DU PLANCHER	
CONDUITE DE RÉCUPÉRATION EN DESSOUS DU PLANCHER	
DÉSEMBUE PLUVIALE	
AMORCE POUR LA CANDE D'EAU	
CANALISATION POUR ÉVENT	
CANALISATION POUR CONDENSATS	
TUYAUTERIE DE VAPEUR	

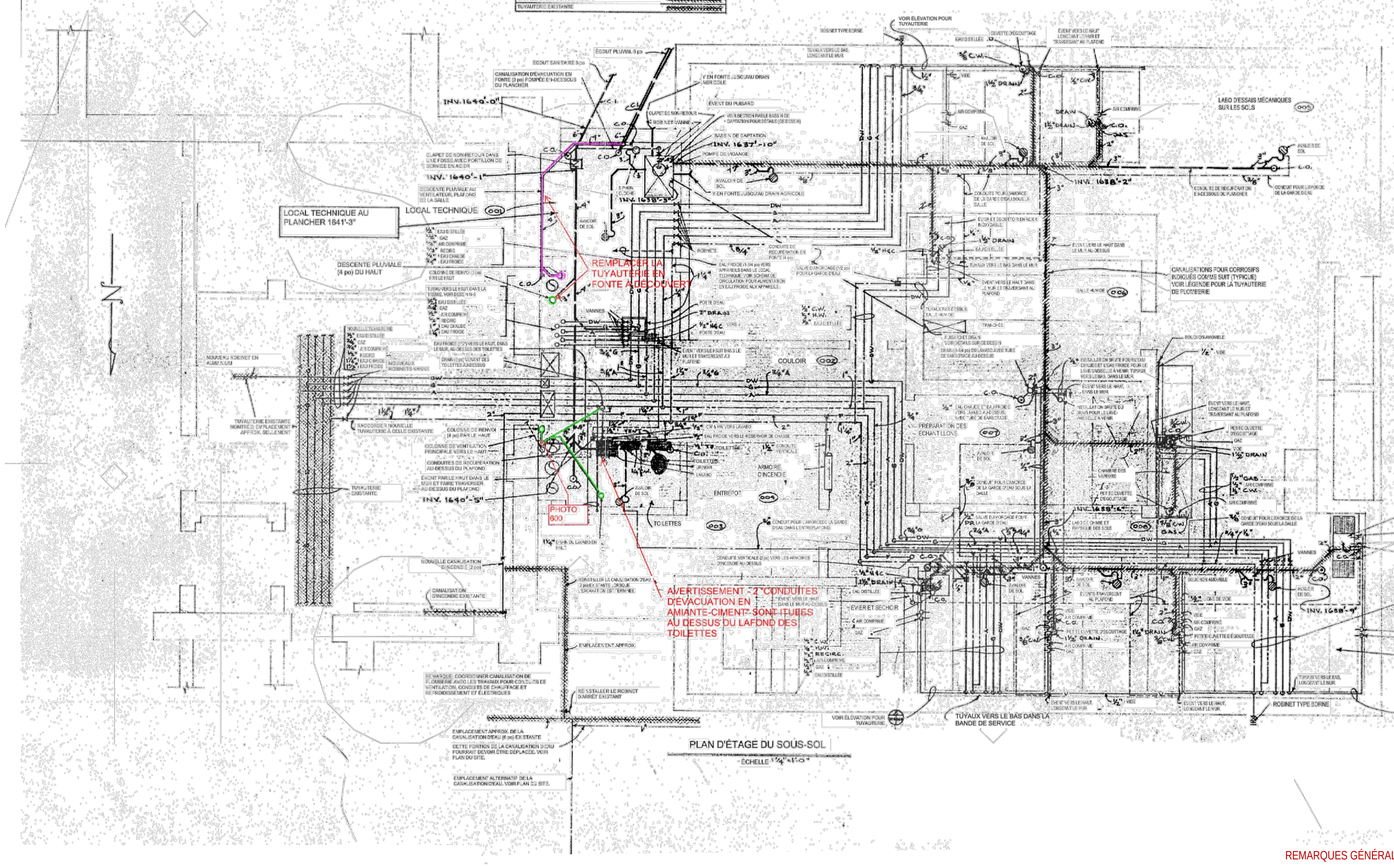

PLAN D'ÉTAGE DU SOUS-SOL

ÉCHELLE 1"=1'-0"

NORD

1 / M600 AILE 600, PLAN D'ETAGE (NIVEAU 0) DU SOUS-SOL

1 /4" = 1' – 0"

LÉGENDE/ACRONYMES

A - AIR COMPRIMÉ
CI - FONTE
CO - REGARD DE NETTOYAGE
CW - EAU FROIDE
DW - EAU DISTILLÉE
G - GAZ
H & C - EAU CHAUDE ET EAU FROIDE
HW - EAU CHAUDE
INV - ÉLÉVATION DU BAS
RECIRC - RECIRCULATION

PHOTO 600 - TOILETTES 0607

REMPLACER LA COLONNE SANITAIRE DANS LE MUR BÂTI

L'INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE ACTUEL RESTE TEL QUEL. L'ENTREPRENEUR DÉBRANCHERA ET REBRANCHERA LE COURANT AU BESOIN

DÉMOLIR ET REMPLACER L'ENCEINTE EN PLAQUE DE PLÂTRE ET FAIRE CORRESPONDRE LES FINIS AVEC LES MATÉRIAUX EXISTANTS

ENSEMBLE PORTE ET CADRE À RETIRER ET RÉINSTALLER AU MÊME ENDROIT

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QUINDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE NOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE NOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA REINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DEPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LE(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMENT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

ASPM A0 (1189x841)

National Research Council Canada
Administrative Services and Property Management Branch

Conseil national de recherches Canada
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C0619
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:

DISCIPLINE	NAME, REG. No.	SIGNATURE
MECH.	T.L. (TED) GAUDET 4772	

T.L. GAUDET
MEMBER 4772
21 10 13
YR. MN. DAY
SASKATCHEWAN

KEY PLAN PLAN CLÉ

NORD PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By: Par:
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FORTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 600, PLAN D'ETAGE (NIVEAU 0) DU SOUS-SOL

designed / conçu	date / date
JG	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	scale / échelle
JBA	NOTED
checked / vérifié	sheet / feuille
TLG	16 of/de 18
approved / approuvé	W.O.no. / D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. / dessin no.
M600.FR

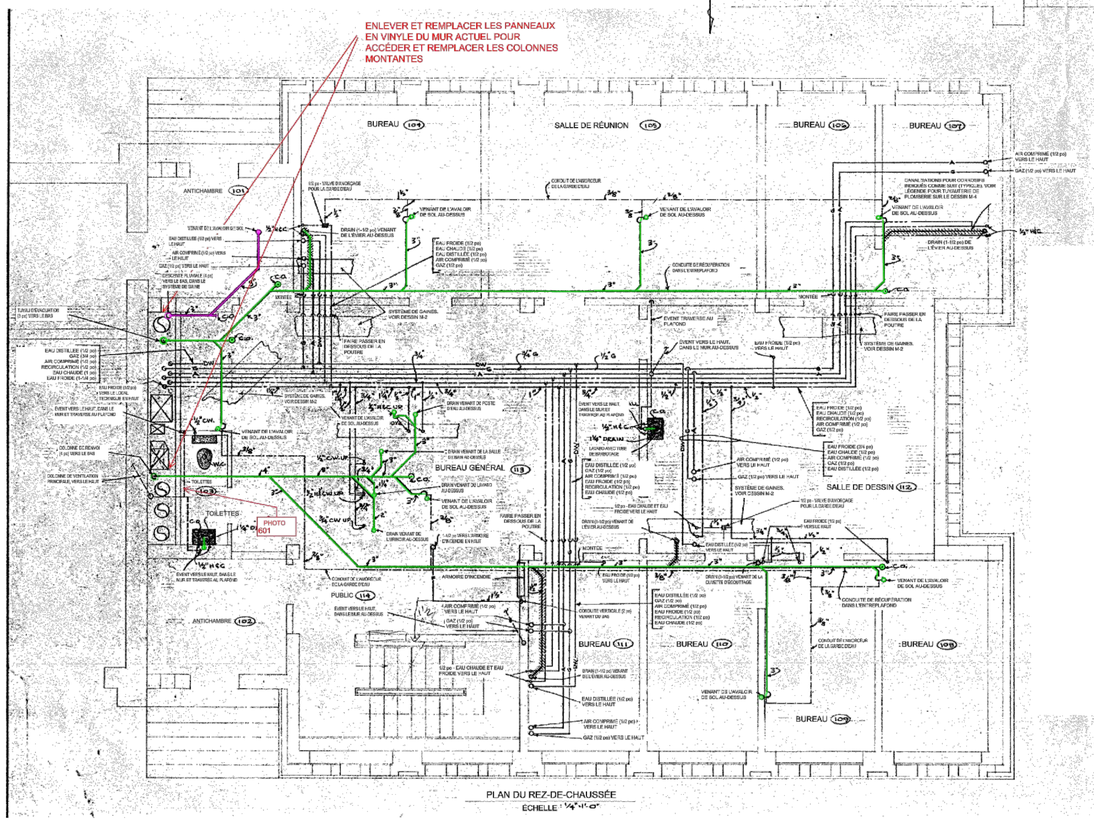

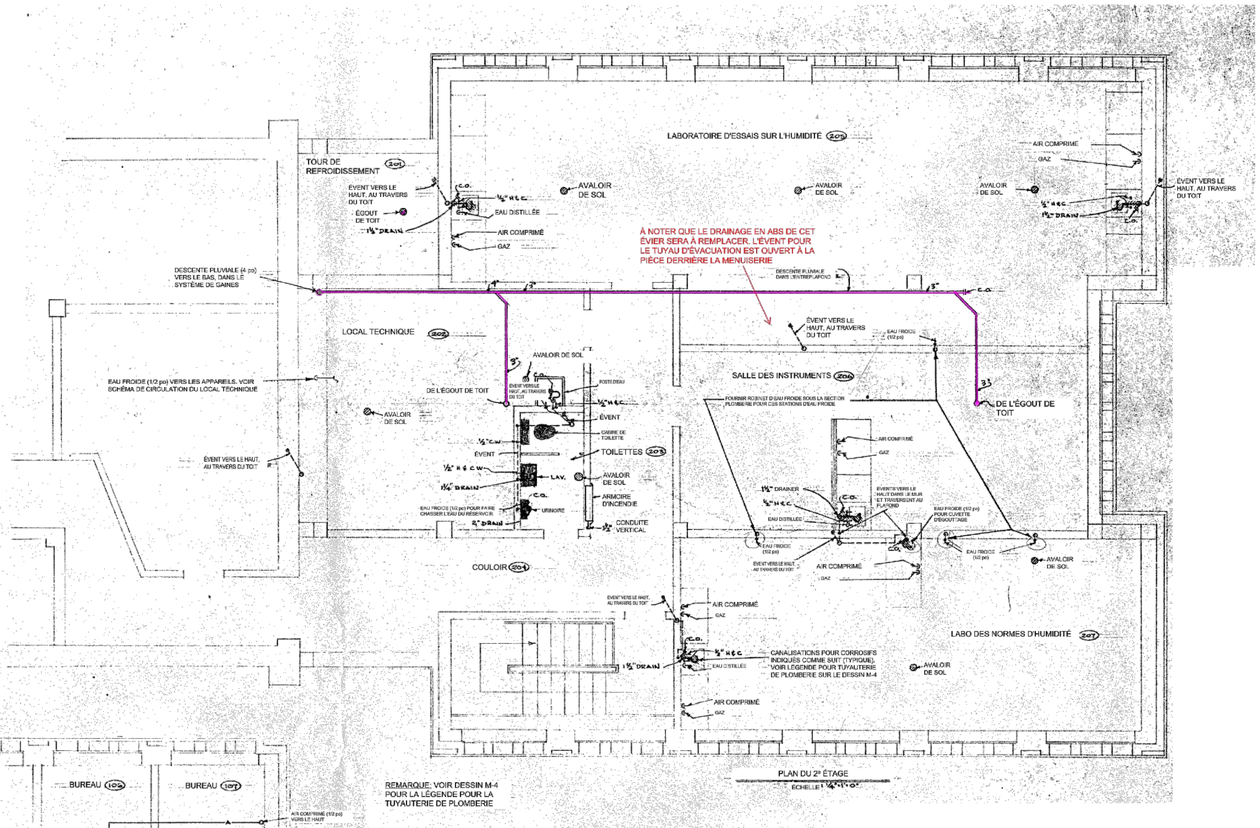

LÉGENDE
A - AIR COMPRIMÉ
CO - REGARD DE NETTOYAGE
CW - EAU FROIDE
DN - VERS LE BAS
DW - EAU DISTILLÉE
G - GAZ
H & C - EAU CHAUDE ET EAU FROIDE
HW - EAU CHAUDE
UP - VERS LE HAUT

PHOTO 601 - TOILETTES 1612 (CORRIDOR 1606 SEMBLABLE)

REMPLACER LES COLONNES DE DRAINAGE DANS LE CANIVEAU. ENLEVER ET RÉINSTALLER LES PANNEAUX DE VINYLE DU MUR AU BESOIN

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE ACTUELLE POUR LE SYSTÈME DE DRAIN SANITAIRE ET PLUVIAL. NOTEZ QUE TOUTES LES COLONNES MONTANTES VERTICALES OU LES TUYAUX HORIZONTAUX ASSOCIÉS À L'UN OU L'AUTRE SYSTÈME DE DRAINAGE NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT INDIQUÉS OU MONTRÉS DANS LES ESPACES DE PLAFOND OU DANS LES MURS OU LES CANIVEAUX CREUX.

TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE MÊME SI ELLE N'EST PAS MONTRÉE SUR CES DESSINS.

TOUTE TUYAUTERIE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT EN ABS OU PVC STANDARD, Y COMPRIS LES RACCORDS POUR L'UN OU L'AUTRE DES SYSTÈMES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÉGALEMENT ÊTRE REMPLACÉE.

TOUTE TUYAUTERIE EN FONTE ASSOCIÉE AU SYSTÈME SANITAIRE ET PLUVIAL/DESCENTE PLUVIALE SITUÉE DANS DES TUNNELS DOIT ÊTRE REMPLACÉE.

CERTAINES COLONNES MONTANTES POUR LA CONDUITE PRINCIPALE ET LA DESCENTE PLUVIALE ONT ÉTÉ SURLIGNÉES SIMPLEMENT POUR MONTRER LEUR EMPLACEMENT ET POUR AGIR COMME GUIDE. L'ENTREPRENEUR DOIT ABANDONNER LES COLONNES MONTANTES UNIQUEMENT LORSQUE MOTÉ ET REMPLACER AVEC UNE NOUVELLE TUYAUTERIE À UN ENDROIT SEMBLABLE CHOISI LORSQUE MOTÉ. LES EMPLACEMENTS FINAUX DES COLONNES MONTANTES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR REMPLACERA LA TUYAUTERIE D'ÉVACUATION EN FONTE

LES PARCOURS HORIZONTAUX NE SONT PAS TOUS AFFICHÉS.

REMPLACER TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE TROUVÉE.

LORSQUE LA COLONNE ACTUELLE DOIT ÊTRE DÉPLACÉE, L'ENTREPRENEUR RÉVISERA TOUTE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION À REDIRIGER VERS LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA COLONNE.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE SERA RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUTES LES TUILES ET GRILLES DE PLAFOND EN T QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE POUR QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. CELA DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUT APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND QUI POURRAIT ÉGALEMENT DEVOIR ÊTRE DÉBRANCHÉ OU DÉPLACÉ TEMPORAIREMENT POUR PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEVENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE TOUT PLAFOND GWB DRYWALL SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉBRANCHER TEMPORAIREMENT TOUTE CONNEXION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ET DE FOURNIR LES(S) BOUCHON(S) TEMPORAIRE(S) NÉCESSAIRE(S) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE AFIN QUE L'ENTREPRENEUR PUISSE EFFECTUER SES TRAVAUX. LES EMPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE DÉLÉGUÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE AVANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION.

CE DESSIN DOIT ÊTRE IMPRIMÉ EN COULEUR POUR ÉVALUER TOUTE L'INFORMATION. LES COPIES IMPRIMÉES OU PRODUITES EN NOIR ET BLANC POURRAIENT NE PAS CLAIREMANT MONTRER TOUTE L'INFORMATION.

NORD

1 / M601 — AILE 600, PLANS D'ÉTAGE DU REZ–DE–CHASSÉE (NIVEAU1) ET DU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 2)
1 /4" = 1' – 0"

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

ASPM A0 (1189x841)

National Research Council Canada — Administrative Services and Property Management Branch
Conseil national de recherches Canada — Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU–DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec
Stantec Experts-conseils ltée
100–75–24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667–2400
www.stantec.com
Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — NAME, REG. No — SIGNATURE
MECH. — 4772 — T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER — T.L. GAUDET — MEMBER 4772 — 21 YR. 10 MN. 13 DAY — SASKATCHEWAN

KEY PLAN — PLAN CLÉ

NOTE: PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By Par.
0	13 10 2021	DAS POUR LES OFFRES	RA

Date Printed DD MM YYYY — Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK.

drawing / dessin
AILE 600, PLANS D'ÉTAGE DU REZ-DU-CHASSÉE (NIVEAU 1) ET DU DEUXIÈME ÉTAGE (NIVEAU 2)

designed / concu	JG	date / date	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	JBA	scale / échelle	NOTED
checked / vérifié	TLG	sheet / feuille	14 of/de
approved / approuvé	TLG	W.O.no.	931591
		D.T.no.	

dwg.no. / dessin no.
M601.FR

DEVIS

1. PORTÉE DES TRAVAUX

FOURNIR ET INSTALLER TOUT L'ÉQUIPEMENT, LE MATÉRIEL ET LA MAIN D'ŒUVRE TEL QU'INDIQUÉ SUR LES DESSINS ET TEL QUE REQUIS POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE ENTIÈREMENT MISE EN SERVICE. LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET SUPPLÉMENTAIRES DES DEVIS DU CONTRAT S'APPLIQUENT À CETTE SECTION.

2. DESSINS ET DEVIS

LES DESSINS DES MÉTIERS MÉCANIQUES NE MONTRENT PAS TOUS LES DÉTAILS STRUCTURELS ET TOUTE INFORMATION PERTINENTE IMPLIQUANT UNE MESURE PRÉCISE DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE PRISE AU BÂTIMENT. LES DESSINS INDIQUENT L'EMPLACEMENT GÉNÉRAL ET LE TRACÉ QUE DOIVENT SUIVRE LES TUYAUX ET CONDUITS À INSTALLER EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT.

3. INTENTION

LA MENTION ICI OU L'INDICATION SUR LES DESSINS D'ARTICLES, DE MATÉRIAUX, D'OPÉRATIONS OU DE MÉTHODES EXIGE QUE L'ENTREPRENEUR FOURNISSE CHAQUE ARTICLE MENTIONNÉ OU INDIQUÉ, EFFECTUE CHAQUE OPÉRATION PRESCRITE OU NÉCESSAIRE ET FOURNISSE TOUT LE TRAVAIL, L'ÉQUIPEMENT ET LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES.

4. RÈGLES, REGLEMENTS ET ORDONNANCES

LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT À TOUTES LES RÈGLES, RÈGLEMENTS, STATUTS OU ORDONNANCES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX RELATIFS AUX INSTALLATIONS DE CE TYPE. AU NOM DU MAÎTRE D'OUVRAGE, OBTENIR ET PAYER TOUS LES PERMIS OU ENREGISTREMENTS REQUIS POUR CE TRAVAIL. ENGAGER DES GENS DU MÉTIER ENTIÈREMENT QUALIFIÉS EN VERTU DES RÉGLEMENTATIONS PROVINCIALES ET LOCALES RELATIVES À LA LICENCE ET AUX QUALIFICATIONS DES GENS DE MÉTIER POUR CE TRAVAIL.

5. APPROBATION DE L'ÉQUIPEMENT

LORSQUE LES DESSINS MENTIONNENT UN NUMÉRO PARTICULIER DE MARQUE OU DE MODÈLE D'ÉQUIPEMENT, CELA INDIQUE UNE NORME À LAQUELLE IL FAUT SE CONFORMER. LES MARQUES AUTRES QUE CELLES SPÉCIFIÉES SERONT ACCEPTÉES, À CONDITION QUE LE CONSULTANT SOIT DE L'AVIS QU'ELLES SOIENT ÉGALES DANS TOUS LES ASPECTS DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIÉS. LA DÉCISION DU CONSULTANT À CET ÉGARD SERA FINALE.

6. QUALITÉ DU MATÉRIEL ET EXÉCUTION

TOUT LE MATÉRIEL DOIT ÊTRE NEUF ET LE MEILLEUR EN SON GENRE. LES MEILLEURES PRATIQUES DOIVENT ÊTRE UTILISÉES POUR EFFECTUER CES TRAVAUX ET LES TRAVAUX FINIS DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉ APPARENTE. TOUT ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE INSTALLÉ CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.

7. COUPE, RETOUCHE ET RÉPARATION DES DOMMAGES

TROUVER TOUS LES TROUS ET OUVERTURES AU BESOIN. AUCUN ÉLÉMENT DE STRUCTURE NE DOIT ÊTRE COUPÉ. LES OUVERTURES SONT PRATIQUÉES PAR PERÇAGE. TOUTES LES OUVERTURES AU SOL ET AU MUR DOIVENT ÊTRE RÉPARÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. PROTÉGER TOUS LES TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS, ETC. DES DOMMAGES PENDANT LA CONSTRUCTION ET RÉPARER TOUT DOMMAGE CAUSÉ.

8. TRAVAUX ÉLECTRIQUES

TOUS LES CÂBLAGES SONT LA RESPONSABILITÉ DE LA SECTION ÉLECTRIQUE, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE. VOIR ÉGALEMENT LA SECTION CONTRÔLE. LA SECTION ÉLECTRIQUE DOIT FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES INTERRUPTEURS, DÉMARREURS, CONTRÔLEURS DE MOTEUR ET APPAREILS DE COMMANDE NÉCESSAIRES POUR L'ACHÈVEMENT SATISFAISANT DES TRAVAUX DÉCRITS DANS LES DESSINS ET DEVIS. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES FOURNIS OU INSTALLÉS DOIVENT PORTER LA MARQUE D'HOMOLOGATION C.S.A. ET ÊTRE APPROUVÉS POUR UNE UTILISATION À L'ENDROIT PRÉVU. LES SECTIONS MÉCANIQUES FOURNIRONT AU BESOIN TOUT SCHÉMA DE CÂBLAGE NÉCESSAIRE POUR L'ÉQUIPEMENT.

9. EXAMEN DU SITE

VISITER LE SITE ET EXAMINER ATTENTIVEMENT ET OBTENIR UNE CONNAISSANCE DES CONDITIONS TOUCHANT LE TRAVAIL. AUCUNE INDEMNITÉ NE SERA FAITE POUR LES TRAVAUX DÉCOULANT DE L'INCAPACITÉ D'OBTENIR CES CONNAISSANCES.

10. GARANTIE

FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ACCEPTABLE COUVRANT LE TRAVAIL, LES MATÉRIAUX ET L'ÉQUIPEMENT DE TOUT DÉFAUT DE FABRICATION OU DE MATÉRIEL POUR UNE PÉRIODE D'UN AN À PARTIR DE LA DATE D'ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL.

11. MISE EN SERVICE

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DU DÉMARRAGE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES ET DE METTRE TOUT ÉQUIPEMENT EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT ET EN MARCHE. EFFECTUER TOUS LES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES ET CONSERVER LES SERVICES DES FABRICANTS LORSQU'IL EST NÉCESSAIRE D'AIDER AU DÉMARRAGE ET AU FONCTIONNEMENT.

12. DESSINS D'ATELIER ET MANUELS D'ENTRETIEN

SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER ÉLECTRONIQUES EN FORMAT PDF POUR TOUS LES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER SUR PLACE. INCLURE LES DESSINS D'ATELIER AVEC LES INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN DANS LES MANUELS D'ENTRETIEN. FOURNIR UNE COPIE PAPIER DU MANUEL D'ENTRETIEN POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET UNE COPIE ÉLECTRONIQUE PDF POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET LE CONSULTANT.

LES CARTABLES POUR LE MANUEL D'ENTRETIEN DOIVENT AVOIR TROIS ANNEAUX GENRE D, AVEC LE NOM DU PROJET ET LE TITRE "DONNÉES DE FONCTIONNEMENT MÉCANIQUE ET D'ENTRETIEN" SUR LA PAGE COUVERTURE ET SUR LE BORD DE LA RELIURE. LES CARTABLES DOIVENT ÊTRE INDEXÉS ET CONTENIR LE MATÉRIEL DÉCRIT CI-DESSOUS.

ONGLET 1.0 – PAGE TITRE
ONGLET 1.1 – LISTE DE DESSINS TECHNIQUES
ONGLET 1.2 – DESCRIPTION DES SYSTÈMES
ONGLET 1.3 – ENTRETIEN ET LUBRIFICATION
ONGLET 1.4 – LISTE DE FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENT ET D'ENTREPRENEURS
ONGLET 1.5 – GARANTIES
ONGLET 2.0 – CERTIFICATION
ONGLET 3.0 – DESSINS D'ATELIER ET BULLETINS D'ENTRETIEN

LES ONGLETS DOIVENTS ÊTRE EN PLASTIQUE MYLAR STRATIFIÉ ET COLORÉS SELON LA SECTION.

13. DÉMOLITION

TEL QU'INDIQUÉ SUR LES DESSINS, CERTAINS ÉQUIPEMENTS (MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES, ARCHITECTURAUX) ET MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. LE MAÎTRE D'OUVRAGE DOIT POUVOIR RÉCLAMER EN PREMIER TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET/OU MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS.

TOUT ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL NON RÉCLAMÉS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS DU SITE ET ÉLIMINÉS DE MANIÈRE APPROPRIÉE.

14. DOSSIER D'INSTALLATION

OBTENIR UN ENSEMBLE SUPPLÉMENTAIRE D'HÉLIOGRAPHIES SUR LESQUELLES IL SERA INSCRIT, AU FUR ET À MESURE QUE LE TRAVAIL AVANCE, TOUTE DÉVIATION DANS LES TRAVAUX DE TUYAUTERIE, DE CONDUITES OU D'EMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT. À L'ACHÈVEMENT DU PROJET, LES HÉLIOGRAPHIES CONFORMES À L'EXÉCUTION ANNOTÉES DOIVENT ÊTRE REMISES AU MAÎTRE D'OUVRAGE.

15. INSTRUCTIONS DE L'OPÉRATEUR

UN MÉCANICIEN COMPÉTENT EST RESPONSABLE DE L'INSTRUCTION DE TELS MEMBRES DU PERSONNEL DU MAÎTRE D'OUVRAGE, TEL QU'IL PEUT ÊTRE DÉSIGNÉ, DANS LES PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT APPROPRIÉES DE TOUT ÉQUIPEMENT FAISANT PARTIE DES SYSTÈMES.

16. IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET CODE DE COULEURS DE LA TUYAUTERIE

TOUTE TUYAUTERIE INSTALLÉE DANS LE CADRE DE CETTE DIVISION DANS LES ZONES UTILITAIRES, AU-DESSUS DES PLAFONDS AMOVIBLES, AUX POINTES D'ACCÈS, PARTOUT OÙ À DÉCOUVERT ET DANS LES AUTRES ZONES TEL QU'INDIQUÉ, DOIT ÊTRE MARQUÉE D'UNE BANDE DE COULEUR À L'AIDE DE MARQUEURS DE TUYAUX FABRIQUÉS ÉQUIVALENTS À LA SOCIÉTÉ W.H. BRADY. IDENTIFIER LE CONTENU ET LE DÉBIT (DIRECTIONNEL) DE TOUS LES TUYAUX DE SERVICE. LES FLÈCHES DIRECTIONNELLES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES ADJACENTES À CHAQUE MARQUEUR DE TUYAU À L'AIDE D'UN RUBAN À FLÈCHE BRADY MONTÉ SUR ROULEAU ET DOIT ENVELOPPER COMPLÈTEMENT LE TUYAU À CHAQUE EXTRÉMITÉ DE L'ÉTIQUETTE OU DE LA LÉGENDE. LE RUBAN DOIT ÊTRE UTILISÉ À CHAQUE BOUT DE CHAQUE ÉTIQUETTE ET DOIT CHEVAUCHER LES BOUTS DE LA LÉGENDE OU DES MARQUEURS. LE RUBAN DOIT S'ENROULER SUR LUI-MÊME (COMPLÈTEMENT AUTOUR DU TUYAU). LE MARQUAGE DES TUYAUX DOIT ÊTRE CONFORME À L'ANSI ET À LA CSA.

17. PANNEAUX D'ACCÈS

FOURNIR LES PANNEAUX D'ACCÈS NÉCESSAIRES POUR ACCÉDER AUX REGARDS DE NETTOYAGE DE DRAINAGE ET POUR L'ENTRETIEN DES DISPOSITIFS MÉCANIQUES. LES PORTES DOIVENT ÊTRE DU TYPE REQUIS PAR LE TYPE DE PLAFOND OU DE CONSTRUCTION MURALE DANS LEQUEL ELLES SONT SITUÉES, ÉQUIVALENT AU TYPE À BRIDE AFFLEURÉE UNIVERSELLE UF-5000 D'AUDOOR.

18. COMPARTIMENTAGE

TOUS LES TUYAUX TRAVERSANT UNE SÉPARATION COUPE-FEU DOIVENT ÊTRE RENDUS ÉTANCHES AU POINT DE PÉNÉTRATION AVEC LES MATÉRIAUX COUPE-FEU CONFORME AUX MÉTHODES D'ESSAI NORMALISÉES DE RÉSISTANCE AU FEU CAN4-S101, 1980 POUR UNE DURÉE ÉGALE AU CLASSEMENT DE RÉSISTANCE AU FEU DE LA SÉPARATION.

19. ISOLANT

TOUS LES MATÉRIAUX ISOLANTS, REVÊTEMENTS ET AUTRES ACCESSOIRES DOIVENT AVOIR UNE PROPAGATION DE FLAMME ULC DE 25 OU MOINS, ET UN DÉGAGEMENT DE FUMÉE ULC DE 50 OU MOINS.

ISOLER TOUS LES TUYAUX D'ÉVENTS POUR LA PLOMBERIE À UNE DISTANCE DE 3 M DES SORTIES DE TOIT.

ISOLER TOUT AUTRE TUYAUTERIE/CONDUIT PÉNÉTRANT L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT À UNE DISTANCE DE 3 METRES DE LA SORTIE DU BÂTIMENT. ISOLER TEL QUE PRÉCISÉ POUR L'EAU FROIDE DOMESTIQUE.

ISOLER TOUS LES TUYAUX ET RACCORDS D'EAU DOMESTIQUE AVEC UNE FIBRE DE VERRE DE 25 mm AVEC UN CHEMISAGE TOUT SERVICE INTÉGRÉ. LE CHEMISAGE SERA ADHÉRÉ SUR PLACE À L'AIDE D'ADHÉSIF SOUS LE CHEVAUCHEMENT OU LA BANDE MACTAC DE FAÇON CONTINUE SUR LES JOINTS LONGITUDINAUX. TOUS LES JOINTS ET BORDS DE LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE SERONT ÉTANCHES À LA VAPEUR.

ISOLER LA TUYAUTERIE D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES QUI PÉNÈTRE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT SUR UNE DISTANCE DE 3 MÈTRES DEPUIS LA SORTIE DU BÂTIMENT. ISOLER TEL QUE PRÉCISÉ POUR L'EAU FROIDE DOMESTIQUE.

TOUS LES TUYAUX ISOLÉS, RACCORDS DE TUYAUX ET CONDUITS À DÉCOUVERT, Y COMPRIS DEUX QUI TRAVERSENT UN VIDE SANITAIRE, DOIVENT ÊTRE COUVERTS D'UNE TOILE HOMOLOGUÉE UL, ENDUITE TOUTES LES TOILES À L'AIDE D'UN REVÊTEMENT ADHÉSIF À 100% CALORIFUGE ET IGNIFUGE, DES COUCHES SUFFISANTES POUR REMPLIR COMPLÈTEMENT LE TISSU, SCELLER LA TOILE ET FOURNIR UNE FINITION LISSE.

20. ISOLANT EN AMIANTE

L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE CONSCIENT QUE L'ISOLANT DES TUYAUX CONTIENT DE L'AMIANTE. LORSQUE LES TRAVAUX NÉCESSITENT QUE CET ISOLANT SOIT PERTURBÉ OU ENLEVÉ, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'INCLURE LES FRAIS ASSOCIÉS À L'ENLÈVEMENT ET À L'ÉLIMINATION DE CET ISOLANT EN AMIANTE. TOUT TRAVAIL SERA EFFECTUÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX.

21. PLOMBERIE

TOUT DRAINAGE ET ÉVENTS DOIVENT RENCONTRER LES EXIGENCES DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PLOMBERIE. LES DRAINS ET ÉVENTS SANITAIRES SOUTERRAINS COMPRENANT DES RACCORDS SERONT UNE CONDUITE D'ÉVACUATION EN FONTE DE POIDS MOYEN OU EN PLASTIQUE PVC.

TUYAUTERIE D'ÉVACUATION HORS SOL, COLONNES MONTANTES, ÉVENTS ETC. UTILISERONT LE SYSTÈME IPEX XFR 15-50 OU ÉQUIVALENT À MOINS D'AVIS CONTRAIRE. UN TUYAU EN CUIVRE DE TYPE "DWV" AVEC DES RACCORDS À SOUDER PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR 50 mm ET PLUS PETIT. TOUTE TUYAUTERIE POUR L'EAU CHAUDE ET FROIDE DOMESTIQUE DOIT ÊTRE DU CUIVRE DUR D'ÉTIRÉ DE TYPE L AVEC DES JOINTS SOUDÉS À L'AIDE D'UNE SOUDURE DE TYPE 95/5 SANS PLOMB. AJUSTER TOUTES LES COUPES DE TUYAU. FOURNIR DES REGARDS DE NETTOYAGE TEL QUE REQUIS PAR LE CODE ET INDIQUÉ SUR LES DESSINS.

FOURNIR DES COUVERCLES EN LAITON ROND POUR LES REGARDS DE NETTOYAGE AU SOL ÉQUIVALENTS À ZXN-1612 DE ZURN.

SOUPAPES D'ARRÊT SERONT DES CLAPETS À BILLE ÉQUIVALENTES À TOYO. FOURNIR DES ARRÊTS DE TOURNEVIS SUR L'ALIMENTATION AUX APPAREILS.

LES NOUVELLES COLONNES DE VENTILATION SECONDAIRE POUR LA PLOMBERIE PÉNÉTRANT LES TOITS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE ÉGALES AUX COLONNES DE TOIT SPÉCIALISÉES THALER METAL, MODÈLE SJ-26, PRÉ-ISOLÉES AVEC UN CAPUCHON MÉTALLIQUE AMOVIBLE, DE CONSTRUCTION ENTIÈREMENT EN ALUMINIUM. JOINT DE BASE EN EPDM COLLÉ À LA BASE DU MANCHON EN ALUMINIUM. COLONNE DE 12 POUCES DE HAUTEUR MINIMUM AU-DESSUS DE L'ISOLATION DE LA TOITURE EXISTANTE. LE DÉTAIL FINAL DE L'INSTALLATION DOIT ÊTRE COORDONNÉ AVEC L'ENTREPRENEUR EN TOITURE POUR CORRESPONDRE AU(X) TYPE(S) DE TOIT EXISTANT(S).

22. SUPPORTS DE TUYAUX

LES TUYAUX DOIVENT ÊTRE SUPPORTÉS OU SUSPENDUS TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS. TOUTE TUYAUTERIE HORIZONTALE OU TUYAUTERIE À LA VERTICALE (À MOINS D'AVIS CONTRAIRE) DOIT ÊTRE SUPPORTÉE À DES INTERVALLES TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT POUR LA TUYAUTERIE DE TYPE XFR. TOUS LES SUPPORTS DE TUYAUX DOIVENT ÊTRE DES SUPPORTS EN ACIER SOUDÉS AVEC DES TIGES FILETÉES BIEN FIXÉES AUX MISES DANS LES DALLES OU LES MURS OU FIXÉES AUX POUTRES EN ACIER AVEC DES ATTACHE-SUPPORTS. AUCUNE SANGLE DE MAINTIEN PERFORÉE NE SERA PERMISE LORSQUE LES TUYAUX REPOSENT SUR DU MÉTAL DISSIMILAIRE (P. EX. TUYAU EN CUIVRE À TRAVERS UNE CHARPENTE D'ACIER, ISOLÉ OU NON). FOURNIR UN MANCHON POUR TUYAU EN PLASTIQUE SUR LE MAMELON POUR SÉPARER LE TUYAU DU SUPPORT. LORSQUE PLUSIEURS TUYAUX DOIVENT ÊTRE SUSPENDUS CÔTE À CÔTE, LES TUYAUX DOIVENT ÊTRE SUSPENDUS À L'AIDE DE SANGLES INDIVIDUELLES; ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE SUPPORTÉS EN REPOSANT SUR UN CANAL DE TUYAUTERIE, EN ANGLE OU UNE MÉTHODE SEMBLABLE. C'EST-À-DIRE, LES SANGLES EN TRAPÈZE NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES À MOINS D'OBTENIR L'APPROBATION.

23. SYSTÈMES ACTUELS

DÉMONTER SOIGNEUSEMENT LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES EXISTANTS À ENLEVER OU À DÉPLACER AVEC LES MATÉRIAUX RÉUTILISABLES. L'ÉQUIPEMENT, LA TUYAUTERIE, LES CONDUITESS, LES CONDUITS ET LES LUMINAIRES EXISTANTS QUI ENTRAVENT LA NOUVELLE INSTALLATION DOIVENT ÊTRE DÉBRANCHÉS TEMPORAIREMENT. LES ÉQUIPEMENTS QUE LE MAÎTRE D'OUVRAGE NE SOUHAITE PAS CONSERVER DEVIENDRONT LA PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRENEUR ET SERONT ENLEVÉS DU SITE LORSQUE CELA EST DEMANDÉ. LE CAS ÉCHÉANT, CET ÉQUIPEMENT EXISTANT DOIT ÊTRE RÉUTILISÉ DANS DE NOUVEAUX TRAVAUX APRÈS AVOIR RÉPARÉ ET REMIS À NEUF TOUT ÉLÉMENT DÉFECTUEUX. LES CONNEXIONS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES DÉBRANCHÉES DE FAÇON PERMANENTE DOIVENT ÊTRE ENCAPSULÉES EN TOUTE SÉCURITÉ ET SCELLÉES RAS AVEC LES SURFACES FINIES. ENLEVER LES SERVICES INACTIFS EXISTANTS QUI INTERFÈRENT AVEC L'EXÉCUTION DU TRAVAIL. ORGANISER LE TRAVAIL POUR MINIMISER L'INTERRUPTION DES SERVICES.

L'ENTREPRENEUR DOIT MAINTENIR CONTINU ET ADÉQUAT LE CHAUFFAGE, LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, LA PLOMBERIE, LE BLOC SANITAIRE ET AUTRES SERVICES PENDANT TOUTE LA DURÉE DE CE CONTRAT. FOURNIR DES CONNEXIONS TEMPORAIRES, DES TUYAUX TEMPORAIRES, DES SOUPAPES, ETC. OÙ NÉCESSAIRE POUR RÉPONDRE À CETTE EXIGENCE.

National Research Council Canada
Conseil national de recherches Canada
Administrative Services and Property Management Branch
Division des services administratifs et gestion de l'immobilier

NRC · CNRC

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES DÉGAGEMENTS SUR LE CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE TOUTE DIVERGENCE OU DE TOUTE OMISSION.

LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE CHANTIER ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.

TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AFIN D'ÉVITER LES CONFLITS OU LES INTERFÉRENCES.

TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE PROPAGER AU-DELÀ DE L'AIRE DES TRAVAUX ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

Stantec

Stantec Experts-conseils ltée
100-75-24e rue est
Saskatoon, SK S7K 0K3
Tél: (306)667-2400
www.stantec.com

Stantec projet no : 113301119

ASSOCIATION OF PROFESSIONAL ENGINEERS OF SASKATCHEWAN
CERTIFICATE OF AUTHORIZATION
Stantec Consulting Ltd.
NUMBER : C969
PERMISSION TO CONSULT HELD BY:
DISCIPLINE — NAME REG. No — SIGNATURE
MECH. — 4772
T.L. (TED) GAUDET

PROFESSIONAL ENGINEER — T.L. GAUDET — MEMBER 4772 — 21 YR. 10 MN. 13 DAY — SASKATCHEWAN

KEY PLAN — PLAN CLÉ

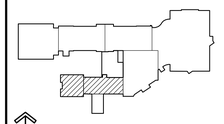

NORD — PAS D'ÉCHELLE

No.	Date	Revision	By: Par:
0	13 10 2021	EMIS POUR LES OFFRES	JBA

Date Printed DD MM YYYY — Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A Detail no. No. du détail
B Location drawing no. sur dessin no.
C Drawing no. dessin no.

project / projet
CNRC - REMPLACEMENT DES TUYAUX DE DRAINAGE EN FONTE

110 PLACE GYMNASIUM, SASKATOON, SK

drawing / dessin
DEVIS

designed / conçu	date / date
JBA	OCTOBRE 2021
drawn / dessiné	scale / échelle
JBA	PAS D'ÉCHELLE
checked / vérifié	sheet / feuille
TLG	18 of/de 18
approved / approuvé	W.O.no. / D.T.no.
TLG	931591

dwg.no. / dessin no.
M900.FR

C
0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm

ASPM A0 (1189x841)